Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 Dhou-Elkaad 1441
17 Juillet 2020

N° 49

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1510**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1526**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1535**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1538**
Avis aux créanciers..... **1552**
Convocations
Sociétés anonymes **1553**
Divers
Avis au public..... **1558**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de GAT Assurances..... **1560**
Bilan de GAT Vie **1563**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 18/6/2020 à 10 heures

Société Touristique Africana

Société anonyme

Au capital social de 10.650.000 dinars

Siège social : 2, Rue de la Physique Zone Industrielle Bir El Kassaa 2013 Ben Arous

Matricule fiscal : 0381871KAM000

Registre de commerce : N°B0243022004

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenu le 18/6/2020 à 10 heures au siège de la société enregistré à la recette des finances d'El Yasminette le 22/6/2020, Quittance n°M022929 - enregistrement : 20700982.

L'assemblée générale ordinaire approuve les états comptables et financiers de l'année 2019 ainsi les rapports spécial et général établis par le commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 prend acte des résultats de l'exercice 2019 et décide de les affecter aux comptes des reports déficitaires et le solde au compte des réserves et au compte report à nouveau.

Un original a été déposé aux bureaux du Registre National des Entreprises à Ben Arous en date du 26/6/2020 sous le numéro 202041014.

La séance est levée à 11 heures.

2020R01593SANB2

Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 25/5/2020 au siège de la société

SOCIETE TOURISTIQUE AFRICANA «SA»

Société anonyme

Au capital social de 10.650.000 dinars

Siège social : 2, Rue de la physique Zone Industrielle Bir El Kassaa 2013 Ben Arous

Matricule fiscal : 0381871 KAM000

Registre de commerce : B0243022004

Suivant procès-verbal de la réunion des membres du conseil d'administration tenue le 25/5/2020 à 10 heures au siège de la société, enregistré à la recette des finances d'El Yasminette le 22/6/2020, Quittance n°M022926 numéro d'enregistrement : 2700981 le conseil d'administration arrête les états comptables et financiers de l'exercice de la société à la date du 31/12/2019 et décide de les soumettre au commissaire aux comptes pour examen et audit.

Le conseil d'administration fixe la date du 18/6/2020 à 10 heures au siège de la société pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

La séance est levée à 11 heures.

Un original a été déposé aux bureaux du Registre National des Entreprises de Ben Arous sous le numéro 202041014 en date du 26/6/2020.

2020R01594SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2019

TUNISIE COURTAGE

SA au capital de 500 000 DT

MF : 781038J/A/M/000

Siège social : Av. Alain Savary, Résidence les Jardins 2, Bloc A, Appart N°A4-1, 1002 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5.6.2020, enregistré à la recette des finances de cité Mahrajène Tunis le 15.6.2020 sous le n°20802211, quittance n°M040811, dont un exemplaire a été déposé à la Présidence du Gouvernement, Centre National du Registre des Entreprises le 30.6.2020, il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de 3 (trois) ans, de nommer le «Cabinet MAZARS» représenté par M. Mourad Fradi entant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 (trois) ans et d'approuver les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

2020R01595SANB2

Notice d'augmentation de capital

«SOCIETE DES SEMENCES SELECTIONNEES»

en abrégé «SOSEM»

Société anonyme

Au capital de 9.000.000 Dinars

Augmenté à 17.000.000 Dinars

Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

Identifiant unique : 1239317W

Notice publiée en application de l'article 164 du code des sociétés commerciales.

- Dénomination : Société des Semences Sélectionnées "SOSEM".

- Forme : Société anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

- Capital social : Neuf Millions de Dinars (9 000 000 Dinars).

- Siège social : 82 Avenue Louis Braille - Tunis Belvédère 1002

- Objet social : Production et Multiplication des Semences et Plants.

- Durée de la Société : 99 ans.

- Modalités de l'augmentation : Suivant P.V. de l'A.G.E. en date du 25 Juin 2019, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene - Tunis, sous le numéro 20502541, quittance 43889 du 26/6/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société d'une valeur de 8 000000 Dinars, afin de le porter de 9 000 000 Dinars à 17 000 000 Dinars, et ce par l'émission de 80 000 actions de 100 Dinars chacune.

Cette augmentation est détaillée comme suit

- Conditions de l'augmentation : Suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et réservation de la dite augmentation à la Société SOFIN PARTICIPATIONS. Les actions nouvelles à souscrire sont à libérer en intégralité lors de la souscription.

- Banque : Le versement sera porté au crédit du Compte Indisponible ouvert sur les livres de la BT Agence Elmenzah sous le n°05 003 0000070871840 43.

- Dépôt légal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblé générale extraordinaire sus indiqué a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 8-7-2020 sous le numéro AC011072020

- Délais de souscriptions : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice avec la possibilité de clôture anticipée.

2020R01601SANB2

Groupe GAT ASSURANCES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de « GAT ASSURANCES »,

I- Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2017, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **90 127 268,865 dinars,** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **14 007 380,198 dinars.**

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 6 « Evènements Postérieurs à la date de clôture », traitant de l'incidence de la pandémie COVID-19 sur la situation arrêtée 31 Décembre 2019, Il s'agit d'un événement significatif qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

4. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

GAT ASSURANCES
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

II- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26/04/2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 93 486 769,164 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 849 522,327 Dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».
À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons votre attention sur la note F.6 « Evènements Postérieurs à la date de clôture », traitant de l'incidence de la pandémie COVID-19 sur la situation arrêtée 31 Décembre 2019, Il s'agit d'un événement significatif qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.
Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etat Financiers.
Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.
Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.
Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.
Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars / Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis/ I.U. n°: 0000673N

RESOLUTIONSDE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREDU 29 JUIN 2020

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 03/07/2020 sous le numéro 20801461 quittance n°M038753, l'Assemblée Générale Ordinaire de GAT Assurances a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2019, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2019, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2019 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter une partie de la prime d'émission, soit 636 842,106 dinars au résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 4 400 000 dinars et le report à nouveau s'élève à 1 281 943,881 dinars.

Résultats reportés	645 101,775
Prime d'émission (PE)	636 842,106
Nouveau résultats reportés après affectation PE	**1 281 943,881**

Sur cette base, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 bénéficiaire qui s'élève à 12 849 522,327 dinars comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2019	12 849 522,327
Résultats reportés	1 281 943,881
Reliquat	**14 131 466,208**
Réserves de réinvestissement 2019	6 000 000,000
Réserves légales 5%	706 573,310
Fonds Social	200 000,000
Reliquat à affecter	**7 224 892,898**
Dividendes	7 200 000,000
Résultat reportés 2019	**24 892,898**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 1,600 dinars par action et ce à partir du 01/08/2020 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2020 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2020 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte de la démission de l'administrateur M. Aziz MEBAREK de son mandat au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 02/12/2019. L'AGO décide d'accepter cette démission et remercie l'administrateur démissionnaire. L'AGO décide de nommer M. Karim TRAD en qualité d'administrateur membre du Conseil d'Administration de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce pour le restant de la durée du mandat de l'administrateur démissionnaire, soit, jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2019, l'AGO décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes : Cabinet AMC-ERNST & YOUNG et Cabinet ECC-MAZARS pour une période de trois années (2020-2021-2022) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2020R01607SANB2

GAT VIE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 193 554 752 dinars, des capitaux propres positifs de 13 926 859 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 154 759 dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.
Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation
Nous attirons votre attention sur :

- Le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.
- La note aux états financiers n°31 « Note sur les évènements postérieurs à l'exercice » traitant de l'incidence de la pandémie COVID-19 sur la situation arrêtée 31 Décembre 2019, Il s'agit d'un événement significatif qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2020 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.
En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires
Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie »avec la réglementation en vigueur.

GAT VIE

SA au capital social : 7.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis/ I.U. n°: 033270B

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 03/07/2020 sous le numéro 20801460 quittance n°M038749, l'Assemblée Générale Ordinaire de GAT Assurances a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2019, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2019, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 bénéficiaire qui s'élève à 3 154 759,029 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice 2019 (bénéficiaire)	**3 154 759,029**
Résultats reportés	1 696 006,121
Reliquat	**4 850 765,150**
Réserves légales 5%	242 538,257
Réserves de réinvestissement 2019	1 100 000,000
Fonds Social	50 000,000
Report à nouveau 2019	**3 458 226,892**
Dividendes	1 120 000,000
Résultat reportés 2019	**2 338 226,892**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 16 dinars par action et ce à partir du 01/08/2020 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2020 la somme totale de 24000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2020 la somme totale de 12000 dinars en brut pour chaque Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO prend acte de la démission de l'administrateur M. Aziz MEBAREK de son mandat au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 02/12/2019. L'AGO décide d'accepter cette démission et remercie l'administrateur démissionnaire. Aussi, l'AGO constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'Administration de GAT VIE, prend fin au terme de l'exercice

2019, l'AGO décide la désignation des administrateurs suivants : Mohamed DKHILI, Tahar LADJIMI, Karim TRAD, MPH, MPEF II et GAT ASSURANCES (3 sièges) pour une période de trois années (2020-2021-2022) qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2020R01608SANB2

Société CLINIQUE ECHIFA

SA en 2000.000 Dinars

RC : N°1091350G

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2016 enregistré à la recette des finances des Berges du Lac 1 en date du 16/12/2016 sous le n°M1118118 quittance n° 16711652 il a été décidé :

- Augmentation du capital de la société de 2000.000 DT à 2705.000DT.

2020R01611SANB2

Augmentation du capital de la Société Le Livre SA

Société LE LIVRE SA.

Au capital de 1.552.000 Dinars

RC : B5881996

MF : 19001W/P/M/000

Siège social : Zone Industrielle Zaghouan

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 juin 2020 enregistré à la recette des finances cité administrative Zaghouan en date du 16 juin 2020 sous le n°20501644 quittance n°35560, il a été décidé :

- D'augmenter le capital social de la société d'un montant d'un million cinq cent vingt sept mille dinars (1 552 000 DT) pour le porter à trois millions soixante dix neuf mille dinars (3 079 000 DT), et ce simultanément par incorporation du compte courant associé de Mr Mahmoud Fadhel pour 177.000 DT et par apport en numéraires de l'actionnaire Mr Mahmoud Fadhel pour 1.350.000 DT, avec renonciation des anciens actionnaires à leurs DPS.

La libération de l'augmentation du capital social en numéraire sera réalisée dans un délai maximum de six mois à compter de la date de l'ouverture des souscriptions.

- De déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Dont deux exemplaires ont été déposés à la RNE le 6/7/2020 sous le n°202043270.

2020R01618SANB2

HOMOLOGATION DE RESOLUTIONS

SOCIETE ZEPHIR HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0017265L

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 26/12/2019 sous le n°19705504 quittance M088881 et dont deux exemplaires ont été déposés au guichet unique de Tunis du registre national des entreprises le 27/02/2020 sous le n° 202016192, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des résultats de l'exercice 2017

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2017

- Affectation des résultats de l'exercice 2017

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi Bouaouaja, Mme. Leila Bouaouaja, Mme. Fouzia Bouaouaja et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le Cabinet CMR Audit pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 25 mars 2019, enregistré à la recette de des finances de Mégrine le 26/12/2019 sous le n°19705503 quittance M088880 et dont deux exemplaires ont été déposés au guichet unique de Tunis du registre national des entreprises le 27/02/2020 sous le n°202016192, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Fethi Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

2020R01622SANB2

Homologation de résolutions

Société ZARZIS HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 750 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0003594D

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine le

26/12/2019 sous le n°19705509 quittance M088891 et dont deux exemplaires ont été déposés au guichet unique de Tunis du registre national des entreprises le 27/02/2020 sous le n° 202016187, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des résultats de l'exercice 2017

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2017

- Affectation des résultats de l'exercice 2017

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi Bouaouaja, Mme. Leila Bouaouaja, Mme. Fouzia Bouaouaja et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le Cabinet CMR Audit pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 26/12/2019 sous le n°19705508 quittance M088889 et dont deux exemplaires ont été déposés au guichet unique de Tunis du registre national des entreprises le 27/02/2020 sous le n°202016187, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Fethi Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

2020R01624SANB2

Réduction du capital

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble BTK - 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0344775Z

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2020, enregistré à la recette des finances de la Bardo le 26 juin 2020 sous le n°20801562 quittance n°M041561 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 30/6/2020 sous le n°202041768 il a été décidé de réduire le capital de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF à néant pour absorber une partie des pertes cumulées à raison de 1.000.000 dinars moyennant l'annulation des 10.000 actions déjà émises et ce dans le but de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social.

2020R01626SANB2

Notice légale

Réduction - Augmentation du capital

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble BTK- 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique: 0344775Z

Dénomination sociale : Société du Conseil et de l'intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse

Forme juridique : Société anonyme

Capital social : 1.000.000 de Dinars divisé en 10.000 actions de 100 dinars chacune

Siège social : Immeuble BTK- 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Téléphone : 71 255003/71 255053

Fax : 71 255 047

Durée : 99 ans

Objet social : La société a pour objet principal:

- La négociation en bourse des valeurs mobilières;

- La gestion de portefeuille pour le compte de clients;

- La gestion de portefeuilles d'OPCVM

- Le montage et le placement de titres...

Identifiant Unique au RNE : 0344775Z

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 4 juin 2020 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances du Bardo le 26 juin 2020 sous le n°20801562 quittance n°M041561 dont deux exemplaires ont été déposés provisoirement au Registre National des Entreprises le 30/6/2020 sous le n°202041768 a décidé :

La réduction du capital à néant pour absorber une partie des pertes cumulées à raison de 1 000 000 dinars, et ce moyennant l'annulation des 10 000 actions déjà émises et ce dans le but de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social.

L'augmentation du capital social de la somme d'un million huit cent mille dinars (1 800 000 DT), pour le porter ainsi, de zéro à un million huit cent mille dinars (1 800 000 DT) par la création et l'émission de dix-huit milles (18 000) actions nouvelles en numéraire, toutes de la même catégorie, d'une valeur nominale de 100 dinars (100 DT) chacune, à souscrire et à libérer intégralement lors de la souscription par conversion des créances de la BTK.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de cent dinars (100 DT) soit à la valeur nominale de l'action. Elles seront toutes nominatives et de catégorie ordinaire.

La suppression des droits préférentiels de souscription, et de réserver la souscription des 18 000

actions nouvelles à émettre à un seul actionnaire, à savoir, la BTK.

Caractéristiques de l'opération réduction du capital :

Montant :

Une réduction du capital par absorption des pertes de 1.000.000 de Dinars pour être ramené à zéro (0) et ce par l'annulation de 10.000 Actions de 100 dinars chacune;

Caractéristiques de l'augmentation du capital :

Montant :

Le capital sera augmenté par conversion de créances certaines, liquides et exigibles, d'un million huit cent mille Dinars (1.800.000,000) par l'émission de dix huit mille actions (18.000) nouvelles de 100 Dinars chacune portant ainsi le nouveau capital de zéro à 1.800.000 Dinars divisé en 18.000 actions nominatives de 100 Dinars chacune.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Droit préférentiel de souscription :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu et approuvé le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription, a décidé, conformément à l'article 300 du CSC, de supprimer le droit préférentiel de souscription, et de réserver la souscription des 18 000 actions nouvelles à émettre à un seul actionnaire, à savoir, la BTK.

La souscription par conversion de créances certaines, liquides et exigibles doit être exercée dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais.

2020R01627SANB2

Société Ecole Supérieure Privée d'ingénieurs de Monastir

ESPRIM'S -SA

M.F : 1346075 W/A/M 000

R.N.E : 1346075 W

CNSS : 535686-52

Suivant PV de la réunion du conseil d'administration en date du 15-11-2019 enregistré à la recette des finances de Monastir le 18-11-2019 sous le n°19806546 Quittance n°M070645 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Monastir le 6/7/2020. Il a été décidé ce qui suit :

- Evaluation de la rentrée de l'année universitaire 2019/2020.

- Points diverses.

Et suivant PV de la réunion du conseil d'administration en date du 19/5/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 3-6-2020 sous le n°20801881 Quittance n°M025786 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Monastir le 6/7/2020. Il a été décidé ce qui suit :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019

- La lecture et l'examen et la mise des états financiers de l'exercice 2019 à la disposition de commissaire aux comptes.

- Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2019

- L'appel aux actionnaires de la société pour la libération de 300 000 d.

- La convocation par le conseil et la fixation de la date de 19-6-2020 comme date de déroulement de l'A.G.O et rémunération de son ordre de jour tel que l'examen el l'approbation des états financiers de l'exercice 2019 suite à l'Intervention de commissaire aux comptes.

- Points diverses.

Et suivant P.V de l'AGO en date du 19-6-2020 enregistré à la recette des finances du Monastir le 22-6-2020 sous le n°20802281 Quittance n°M030271 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Monastir le 6/7/2020 a été décidé ce qui suit :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- L'affectation des bénéfices déjà dégagé.

- L'attribution d'un quitus définitif et sans aucune réserve aux administrateurs de la société au titre de leur gestion du dit exercice.

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2020-2021-2022 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021-2022

- Points divers.

Et suivant PV de la réunion du conseil d'administration en date du 19/6/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/6/2020 sous le n°20802280 Quittance n°M030267 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises de Monastir le 6/7/2020. Il a été décidé ce qui suit :

- Nommé Mr Chokri Ouanes président directeur général pour la période de son mandat d'administrateur

- L'autorisation aux actionnaires pour libérer une tranche de capital pour un

montant de 300 000 d au plus tard la fin de juillet 2020 pour que le capital passe de 1 300.000 d à 1.600.000 dinars.

- Points divers.

Et suivant P.V de en date du 26.6.2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 29-6-2020 sous le n°20802438 Quittance n°M032081 et dont deux exemplaires et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 6/7/2020 il a été décidé ce qui suit :

Il a été constaté et confirmer la libération du capital pour un montant de 300 000 Dinars suite au P.V de l'AGO en date du 19-6-2020 ainsi le capital totalement libéré passe de 1 300.000 dinars à 1.600.000 dinars.

- Points divers.

2020S00646SANB2

Société VALOFISH TUNISIA

S.A au capital de 1.200.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle de Sidi El Heni, Sousse. Tunisie

RC : B09242082017

MF : 1542818HAM000

CNSS : 00545559-31

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019, enregistré à la recette des finances de Sousse, en date du 11/4/2019 sous le n°19801221, quittance n°M001360 il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation réservée du capital pour le porter de la somme de 1.200.000 DT à la somme de 2.300.000 DT.

- Modification corrélative de l'article 6 des statuts.

Deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 11/02/2019 sous le n°19801221.

2020S00657SANB2

CORPORATION AND INVESTMENT

S.A au capital de 2 000 000 dinars

Siège social : 8 bis, rue Mustapha Sfar 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1049287 A

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17/12/2019 enregistré à la recette des finances Cité El Mahrajène 1082 Tunis le 31/01/2020 sous le n°20500585 quittance n°9934, dont un exemplaire a été déposé au centre du registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1049287A le 11/02/2020, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du conseil d'administration sur la réduction du capital social.

- La réduction du capital social d'un montant de 78 000 000 dinars et ce par réduction de la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 dinars à une valeur nominale de 1 dinar et par l'annulation de 6 000 000 actions à répartir entre les actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

- Les rompus seront supportés par les actionnaires majoritaires.

- Les apports en numéraire à restituer par les actionnaires est de l'ordre de 78 000 000 dinars.

Suite à cette réduction le capital social est porté à la somme de 2 000 000 de dinars divisé en 2 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar.

- La modification de l'article 6 des statuts.

- Distribution aux actionnaires du montant des réserves légales, devenu supérieur au plafond fixé par la législation en vigueur.

- La dissolution et la liquidation de la société.

- La nomination de Mr Mustapha Bahloul en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement des actes de liquidation.

2020401281SANB2

Renouvellement du mandat des administrateurs et du Président directeur général

Et nomination du commissaire aux comptes

Société POLYMERES

SA au capital de 13.180.900 dinars

Siège social : Z.I. Nefissa Bouhejba Jebel El Ouest Zaghouan

Identifiant unique : 0983315H

1) Suivant P.V. de l'AGO en date du 10 Juillet 2019 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Zaghouan le 27 août 2019 sous le n°19702747 Quittance M61369, il a été décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une période de 3 ans à savoir STB SICAR (deux sièges), MPEF II (Mauritius) PCC; MPEF (Cyprus II) LP, FCPR TUNINVEST CROISSANCE, COMPTOIR DES BOIS ET MATERIAUX «CBM», société PROQUAL , BT SICAR, Mr Naoufel Bouallegue et Mme. Balkis Saba Tounsi et de nommer la société ZAHAF & ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2) Suivant P.V. du CA du 10 juillet 2019 enregistré à la recette des finances Cité Administrative Zaghouan le 27 août 2019 sous le n°19702946 Quittance 61366, il a été décidé de renouveler le mandat de Mr. Naoufel Bou Allegue en qualité de Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'administration avec les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et les statuts.

Un exemplaire des PV de l'AGO et du CA précités a été déposé au registre national des entreprises le 10/7/2020 identifiant unique n°983315H.

2020401287SANB2

Augmentation de capital

Société MEDIANET SA

Au capital de : 1 008 000 Dinars

Siège social : Résidence MAYA D1, Avenue Hédi Nouira, Ennasr II, Ariana, Tunis

Matricule fiscal : 0754591 C/A/M

Registre de commerce : 819112001

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Février 2020, enregistré à la recette des finances el Menzah 6 Tunis sous le n°20502707, quittance 060359 en date du 29 Juin 2020, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital d'un montant de 10 200.000 Dinars pour l'élever à 1 018 200.000 Dinars.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée a été déposée au niveau du tribunal de l'Ariana en date du 7/7/2020 sous le n°AC031062020.

2020401308SANB2

GROUPE LE METAL

17 Rue de l'Energie Solaire Z.I Charguia 1

Société anonyme

Capital : 1 065260.000 dinars

Matricule fiscal : 0003124A/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27 avril 2020 à Tunis au siège de la Société enregistré à la recette des finances de Charguia le 12 mai 2020 sous le n°20502749 quittance n°M051936 dont un exemplaire a été déposé au greffe du Centre National du Registre des Entreprises le 13 juillet 2020 sous le n°AC011102020 il a été pris la résolution suivante à l'unanimité : Augmentation du capital du 1065260.000 dinars au 1765260.000 dinars.

2020401311SANB2

«SOCIETE ENDA TAMWEEL SA»

Société anonyme

Capital social : 96.053.600 Dinars

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra 1003 Tunis

Identifiant unique : 1347663Q

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 18/9/2019 enregistré à la recette des finances à Ksar Saïd - Tunis le 20/9/2019 sous le Qn°M053361 En°19701977.

Les administrateurs ont nommé M. Slaheddine Ladjimi en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée restante de son mandat d'administrateur.

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 18/9/2019 enregistrée à la recette des finances à Ksar Saïd - Tunis le 20/9/2019 sous le Qn°M053360 En°19701976

Le conseil a nommé M.Mohamed Zmander en qualité de Directeur Général de la société pour une durée de trois années avec la détermination de ses pouvoirs.

Un exemplaire de chaque PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 14/11/2019.

2020401316SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de gérant

Société Barcelone

SARL au capital de 12.000DT, 000

19 Rue Ibn Khaldoun - Tunis

MF : 0001656R

Suivant P.V d'A.G.E du 27-6-2020 enregistré à la recette des finances Al Jazira le 01-7-2020 sous le n° 20701387 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Tunis le 6-7-2020 sous le n°202043216.

Les associés de la société Barcelone ont décide à la majorité des voix de nommer Monsieur Amara Ben Ali Missaoui Titulaire de la CIN 00191036 en qualité de nouveau gérant de la société conformément aux statuts et aux dispositions du code des sociétés commerciales à compter du 27-6-2020.

2020T00605SRLB2

Société CLINIQUE JERBA DAR ECHIFA

SARL

Capital : 106.000 Dinars

RC : N°0017178N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2005 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Jerba en date du 20/10/2005 sous le n°05802466 quittance n° M54074, il a été décidé :

- Incorporation des bénéfices en tant que précurseur de financer l'achat de terrains pour construire une nouvelle clinique d'un prêt bancaire pour fournir le reste du montant.

2020R01610SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

(Cession des parts sociales)

(Nomination d'un nouveau Gérant)

Sté NAPOLI INTERNATIONAL - SARL

Au capital de 10.000 Dinars

Siège social : Km3 Route de Kelibia Sidi Jameleddine Menzel Temime - 8080 Nabeul

M.F : 0936354B-A-M-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/12/2019, enregistré à la recette des finances Menzel - Temime Nabeul le 11/12/2019, quittance n°M073473

et Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/7/2020, enregistré à la

recette des finances Menzel - Temime Nabeul le 3/7/2020, quittance n°M031998

Dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, le 10/7/2020, sous le n°202045027.

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation d'acte de cession de la totalité des parts sociales de Monsieur Tommaso De Lucia et Mme Bargaoui Hajer à Mme Aroussi Rym.

- Approbation d'acte de cession des parts sociales à un nouvel associé Mr Hassen Lahoueg.

- Mettre fin au mandat de l'ancien Gérant Mr Tommaso De Lucia

- Nomination d'un nouveau Gérant, associé, Mr Hassen Lahoueg, avec le plein pouvoir.

2020R01631SRLB2

Société LAZRAG DE TRANSPORT

Ancienne dénomination SANAREB

Siège social : El Founi - Mazouna, 9150 Sidi Bouzid

Mat Fiscal : 0341508WAM000

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 Juin 2020 enregistré à la recette des finances de Mazouna le 22 juin 2020 quittance n°M005138 enregistrement n°26700208, il a été décidé :

- Approbation des actes de cession des actions par la nomination des nouveaux actionnaires

- Le transfert du siège social de la société à nouvelle adresse suivante : El Founi Mazouna 9150 Sidi Bouzid

- Changement de la raison sociale soit STE LAZRAG DE TRANSPORT au lieu de SANAREB

- Nomination de Mr Mongi Lazrag en tant que gérant de la société pour une période de 10 ans avec tous les pouvoirs autorisés légalement.

2020X00831SRLB2

Réduction du capital social

Société Concorde de Développement et de Promotion Immobilière

«Concorde Immobilière»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 200 000 DT

Siège social : Immeuble SOFIDE Z.I Charguia II

Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0954401S

RC : B0317162006

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 juin 2020, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 24 juin 2020 sous n°20703042. Quittance n°51806 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 9 juillet 2020 sous n°202044443, il a été décidé ce qui suit :

- Réduire le capital social d'un montant de neuf cent soixante mille dinars (960 000 D) pour le ramener d'un million deux cent mille dinars (1 200 000 D) à deux cent quarante mille dinars (240 000 D) et ce par la réduction de la valeur de la part sociale de 100 dinars à 20 dinars

- Modifier l'article 7 des statuts en conséquence.

2020401300SRLB2

SOCIETE SUD SERVICES AUTO

SARL au capital 120 000 DT

Siège social : Rue Hédi Nouira - Ennasr 2

Identifiant unique : 1300379M

Par procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, du 26/6/2020, enregistré à la recette des finances El Menzah VI sous le n°20702843, Reçu n°M062334 le 02/7/2020, les associés ont décidé :

- Le renouvellement du mandat du gérant Mr Nizar Friaa pour une durée de 3 ans couvrant les exercices 2020 ; 2021 et 2022.

- Délégation du pouvoir du gérant à Mr Sadok Chammekh, pour agir au nom de la société avec le pouvoir le plus étendu.

Le présent PV a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202043084 en date du 3/7/2020.

2020401303SRLB2

Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2020

HOTEL SAINT GEROGES

S.A.R.L.

Capital de 15 000 Dinars

Siège social : 16, Rue de Cologne Tunis - 1002

RNE : 0000731 F

Suivant PV de l'AGE du 12 avril 2020, enregistré à Tunis à la recette des finances Rue d'Autriche le 2 juillet 2020 : Enregistrement n° 20701999, Quittance n°36439 et dont une copie a été déposée au registre National des entreprises le 13 juillet 2020 sous le numéro: 202045551, les associés ont décidé :

- D'agréer les héritiers de Feu Béchir Kasbi en tant que nouveaux associés;

- D'agréer les héritiers de Feu Jamila Tounsi en tant que nouveaux associés;

- De modifier les articles 6 et 7 des statuts en conséquence;

- D'accorder aux gérants des pouvoirs supplémentaires et de modifier l'article 12 des statuts en conséquence

- D'adopter les nouveaux statuts à jour au 12 avril 2020.

2020401313SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société loukil de distribution

Identifiant unique : 1403948T

Capital 20.000 Dinars

Siège social : Résidence ghassen Bloc b -appt B2-1 Ennasr 2

Suivant PV de l'assemblée ordinaire du 15 juin 2020, enregistré à la recette des finances El Menzeh 6, le 1 juillet 2020, sous le n°20702826, quittance n°M062107 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, sous le n°202044445 le 9 juillet 2020. Il a été prévu ce qui suit :

Nomination de Mr Mourad Mekni commissaire aux comptes pour l'exercice 2019, 2020, 2021 son mandat prendra fin au terme de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2020401296SRUB2

AUTRES SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETE AGRICOLE, COMMERCIALE, INDUSTRIELLE DU SUD "SACIS"

Société anonyme

Siège social : Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis

Capital : 150 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0008102Q

Suivant procès-verbal de l'A.G.O en date du 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 10/12/2019 sous le n°19702907 quittance M108135 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre régional du registre national des entreprises de Médenine le 6/01/2020, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du résultat de l'exercice clos le 30/6/2018

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice clos le 30/6/2018

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/6/2018

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi Bouaouaja, Mme. Leila Bouaouaja, Mme. Fouzia Bouaouaja et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/6/2021

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Madame Hella Ouertani pour trois exercices commençant par l'exercice clos le 30/6/2019 et finissant par l'exercice clos le 30/6/2021

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 25 mars 2019, enregistré à la recette de des finances de Zarzis le 10/12/2019 sous le n°19702904 quittance M108128 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre régional du registre national des entreprises de Médenine le 6/01/2020, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Fethi Bouaouaja pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/6/2021.

2020R01620SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 29/06/2020 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 29/6/2020 numéro de quittance M049933 numéro d'enregistrement 20202441, Monsieur Mohamed Sassi demeurant au numéro 4 rez-de-chaussée du complexe immobilier et commercial Résidence Khalil lotissement l'Aouina, a vendu à Monsieur Jamel Razgui demeurant 9 rue Khmaies Tarnene la Marsa ouest, tout le fonds de commerce dénommé "Cote D'or" exploité dans la vente des fruits secs, tabac et journaux, sis au numéro 4 rez-de-chaussée du complexe immobilier et commercial

Résidence Khalil lotissement l'Aouina avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faites entre les mains de Maître Mohieddine Lakhoua avocat au 71 Immeuble Essoumoud boulevard 9 Avril Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au Jort.

Cet avis a été publié aux journaux Essahafa et la Presse du 3/7/2020.

2020T00600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 12-16 juin 2020 enregistré à la recette des finances Boumhel le 22 juin 2020 sous le n°20201153 quittance n°M026874 Mme Ameni Bent Mohamed Ben Ameur Ben Hassen Ep Anis Dridi demeurant à Megrine cité Chaker rue 02 Mars n°13 et qui a eli domicile à son adresse indiquée; a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis à Takassim Ben Hammouda, 2097 Boumhel El Bassatine pour tout commerce (présentant un café) au profit de Mr Hamdi Ben Abdalhamid ben Hafnaoui Zayeni qui a eli son domicile au 18 rue des Salines Tunis.

Les oppositions doivent être présentées auprès de l'acheteur élisant domicile au 18 rue des Salines Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis

au J.O.R.T. sous peine d'irrecevabilité

Cet avis a été publié au quotidien «La Presse» du 4/7/2020.

2020T00601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté de 23-25 Juin 2020 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 2/7/2020 sous le numéro 20201262 quittance numéro M034298, Mr Mohsen Ben Salah Oueslati demeurant à rue Hadj Ali Oueslati Ras Djebel Bizerte a vendu à Mr Abdallah Ben Bechir Mammou demeurant à 5 rue Mouahed Tunis, le fonds de commerce destiné à l'activité de commerce des produits électroménagers et radios et télévisions en détail au local situé à l'avenue 9 Avril immeuble Mondher et Mohamed Arbi Dekhil local numéro 06 Ras Djebel Bizerte, toutes les oppositions doivent parvenir au bureau de l'avocat Mr Jamel Saadaoui situé à rue 9 Avril Ras Djebel Bizerte dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux "Ehourouk" et "Le Quotidien" du 10/7/2020.

2020T00602FCCC2

Renonciation à des parts successorales dans un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/5/2020 enregistré à la recette des finances rue El Jazira Tunis le 01/7/2020 enregistrement n°20201388 quittance n°M032287 Sahbia Bent Belgacem Thabet et les frères Fathi, Mohsen, Thouraya et Mehrez fils de feu Amor Ben Hammouda Zommita ont renoncé au profit de Monsieur Chokri Ben Amor Zommita à leurs droits successoraux dans le fonds de commerce de feu Amor Ben Hammouda Zommita exploité comme bijouterie au 39 souk kbebjia à Tunis sous l'identifiant unique n°06510411. Il s'ensuit que M. Chokri Ben Amor Zommita est devenu le propriétaire unique dudit fonds de commerce.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées à Chokri Ben Amor Zommita à l'adresse 114 Souk Laffa Bab Mnara Tunis 1008 pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

2020T00604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue de l'Indépendance Bardo le 8/7/2020 enregistrement n°80201714 Mme Moufida Bent Mansour Ben Fraj Ben Salem a vendu à Mr. Mohamed Ben Saleh, qui avant cela avait tout l'origine commercial, avec ses éléments matériels, moraux et exploités, comme une Créche situé dans 22 Sidi Youssef Bardo Tunis. En conséquence, l'acceptation des objections est entre les mains du professeur Fathia Ferchichi, l'avocate.

Les oppositions pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

2020T00607FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 13/7/2020 enregistrement n°20201462 quittance n°M034837 Naiima Henchiri ep Ben Ismail et Nabil Ben Ismail et Hana Ben Ismail ép Ben Ismail et Rim Ben Ismail ont cédé à Hamza Ben Ismail la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'avenue de France 09 Tunis, sis à l'avenue de France 09 Tunis.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 15/7/2020

2020T00611FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé du 02/7/2020 et rédigé par M. Zouheir Mdhaffar et enregistré à la recette des finances Charguia le 9/7/2020 Quittance M079262 enregistrement n°20204549, la société «LA SELECTION DE PROMOTION IMMOBILIERE», société de droit tunisien à responsabilité limitée, au capital de 600 000 Dinars tunisiens, identifiant unique 0645335E, dont le siège social est situé à l'avenue Hédi Nouira, immeuble El Yamama, cité Ennasr, Ariana, représentée par son gérant, Monsieur Maher Chaabane C.I.N n°01284861 délivrée à Tunis le 20/7/2013 a vendu à la société "ILIAFOOD", société à responsabilité limitée en cours de constitution, dont le siège social est situé à l'avenue Habib Bourguiba Hergla 4012, représentée par son gérant, Nahoum Elia, C.I.N n°13431247 délivrée à Tunis le 8/12/2016, le fonds de commerce "AMARANTE" sis au deuxième étage du centre commercial "TUNISIA MALL" situé aux Berges du Lac II Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels consistant en la vente de produit artisanal

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Mr Zouheir Mdhaffar, 90 Avenue de Carthage quatrième étage Tunis jusqu'à l'expiration d'un délai de 20 jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Assahafa le 11/7/2020.

2020T00612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé édité le 26/6/2020 par l'avocate maître Meriam Dhif, son cabinet sis au 32 avenue de la Liberté Tunis, signé et légalisé à la Municipalité Ettadhameh le 26/6/2020 sous n°11008 quittance n°11009, enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 8/7/2020 sous le n°20201866, quittance n°M050612 Mme Noura Bent Ali Ben Béchir Aouji résidente au 08 rue Ali Zouari cité Ettadhamen Ariana a vendu à Mr Amir Ben Mohamed Salah Ben Faleh Khedhri résident à Résidence Ahlem Rue d'Algérie Appartement n°18 Médina Jadida Ben Arous et Mme Fatma Bent Abderrazek Toumi Résidente au n°98 Rue Omar Al-mokhtar Médina Jadida Ben Arous, la totalité du fonds de commerce situé à 331 Avenue Ibn Khaldoun Cité Ettadhamen - Ariana, aménagé pour l'exercice du commerce de "location de robes de mariage et robes soirées".

Les éventuelles oppositions seront acceptées dans les vingt jours au plus tard suivant la publication de la cession de fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne au domicile élu de Mr Amir Khedhri et Mme Fatma Toumi, sis au 331 Avenue Ibn Khaldoun cité Ettadhamen - Ariana.

Ce contrat a été publié dans deux journaux le Quotidien et Echourouk le 15/7/2020.

2020T00614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/6/2020 enregistré à la recette des finances de Denden le 01/7/2020, n° de quittance M040306, n° de l'enregistrement 2202096, Mme Samiha Hamami, titulaire de la CIN n°04558172 délivrée à Tunis le 8/5/2018 demeurant 1, rue 49 Jaouher Sikli cité Tarek Ben Ziyed Mornagia Manouba a vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels prêt à vendre des aliments au détail situé à 03 rue l'Argentine Manouba à Rachid Meliti, Titulaire de la CIN n° 04361463 délivrée à Tunis le 22 mars 1998, demeurant à In Achour Bourouis Seliana.

Le prix de vente est consigné entre les mains de Mme Samiha Hamami.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mme Samiha Hamami situé à 3 rue l'Argentine Manouba durant les délais légaux.

Cette annonce est publiée dans le journal Alchourouk du 9 juillet 2010.

2020R01600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Radès le 8/7/2020 sous le numéro 20201518 quittance n°M034308 Monsieur Abdelaziz Ben Ali Ben Belgacem Essid titulaire de la C.I.N n°00091344 délivrée le 21/9/2000 a vendu à Monsieur Taieb Ben Kacem Ben Younes Zenkri titulaire de la C.I.N n°05059012 délivrée le 4/01/2005 la totalité du fonds de commerce pour l'exploiter pour tout genre de commerce dans le local situé au 43 avenue Mohamed Ali Radès Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du local situé au 43 avenue Mohamed Ali Radés Ben Arous.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal Le Quotidien du 11/7/2020.

2020R01616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Zaghouan, le 10/7/2020, n° de quittance MO39105, n° d'enregistrement 20201814, Monsieur Mohamed Ben Jedidi Bouzid, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, dont le domicile élu est au GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente tous commerce dans le local sis à Avenue Andalous, n°82, Zaghouan.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana.

Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 14/7/2020.

2020R01628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jendouba avenue Habib Bourguiba en date du 13/11/2018 numéro d'enregistrements 18201985 quittance numéro M042998 établi par Maître Sihem Bent Said Khemiri Avocat à la cour de cassation sis 11 rue de Jasmins Jendouba madame Raja Ben Abdallah titulaire de la C.I.N n°01883054 délivrée à Tunis le 8/4/2014 a vendu son fonds de commerce qui consiste en l'exploitation de commerce général. Monsieur Hichem Ben Abdallah Kafi titulaire de la C.I.N n°01946487 délivrée à Tunis le 5/01/2017 demeurant rue Aindrahm Jendouba.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur à l'adresse de l'exercice du fonds de commerce ci-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" du 11/9/2019.

2020R01632FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à Jendouba le 01/7/2020, n° de reçu MO37804 , n° d'enregistrement 20201449 a vendu par Mme Naima bint Al Tayib Jallouli, titulaire de la carte d'identité nationale n°06523393 délivrée à Tunis au 23/2/2017 pour M. Ragheb bin Hammadi Tissawi, titulaire de la carte d'identité nationale n°07944616 délivrée à Tunis au 20/6/2019, la totalité du fonds de commerce situé n°5 bis de l'appartement en face de la station Agil Jendouba écrit par le Maître Ben Youssef Anis, titulaire de la carte d'Identité nationale n°02577984 délivrée à Tunis le 17/3/2007, et du matricule fiscal 0947225C/P/000 24 Rue Taieb Mhiri Jendouba.

Toutes oppositions doivent parvenir dans les délais réglementaires au siège du cabinet du Maître Ben Youssef Anis, situé 24 Rue Taieb Mhiri Jendouba, et ce, dans les vingt jours de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, et qui a été aussi publiée au journal Echourouk du 9/7/2016.

2020R01633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p en date le 12/6/2020 enregistré à la recette des finances al Yasminet Ben Arous le 16/6/2020 sous le n°20200940 quittance n°M022169. Mme Imen chaachouai titulaire de la cin n° 07377933 a vendu à Mme Cherifa Saadaoui titulaire de la cin n°12695335 la totalité du fonds de commerce sise à la boutique n°11 complexe de loisirs et commerce gouvernorat de Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT.

Un extrait de cet avis a été publié au journal «Essahafa» au 14/7/2020.

2020R01637FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3-6-2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 11-6-2020 sous le numéro 20202032; quittance n°MO27616, Mm Nessrine Bent Hamadi Trimech (CIN 06910762) demeurant cité 17 Khnis Monastir a vendu à la Sté Infinity distributors MF : 1574258X; R.C : B15139982018 siège social Monastir Immeuble Besbes 3ème étage Borj Khefacha, le fonds de commerce (les éléments incorporels seulement) «vente des vêtements» exploité au local commercial situé au bab brikcha Monastir.

Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Mezri Haddar 8 rue Tripolitain Monastir dans les délais légaux.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 27-6-2020.

2020S00652FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé et enregistré à la recette d'Hammam Sousse le 3/7/2020 sous le n°20202481 Mr Abderazek Laatiri titulaire de la CIN 02845878 vend à Mr Aymen Lourimi titulaire de la CIN 09259772 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 33 avenue de la République à Hammam - Sousse comme pressing avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'avocat maître Mohamed Halloul à son bureau sis avenue de la république à Hammam Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk n°10538 du 11 juillet 2020 correspondant au 20 dhou el kaada 1441.

2020S00659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 8/7/2020, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh à Sousse le 10/7/2020, sous n°20200846, quittance M029994, Mr Mohamed Saleh Bouazzi, titulaire de la CIN n°02800330 et demeurant à Rue Dr Khmiri - Ezzouhour - Kasserine a vendu et cédé à Mme Jihène Cherif, titulaire de la CIN n°07085132 et demeurant à Rue Ibn Al Aredh Hammam Sousse, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné tout commerce sis à n°228 Rue Abou Baker Essedik- Cité Erriadh - Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 14/7/2020.

2020S00660FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé par les deux maîtres Trimech Hajer et Boukadida Karima le 27/5/2020 et enregistré le 26/6/2020 à la recette des finances de rue de l'Indépendance Sousse quittance n°MO27139 Madame Bouaziz Fatma a donné à Madame Selmi Merieme le fonds de commerce situé à Route Zaouit Laouina Sousse dont il s'agit d'un point de vente Alimentation Générale.

Toutes les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Trimech Hajer à son adresse : rue Victor Hugo Trocadéro Sousse, dans un délai de vingt jours (20j) à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 13/7/2020.

2020S00663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 9/7/2020, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 13/7/2020 sous n°20201073, quittance M018030, Mr Ali Ben Taieb Ben Ahmed Faleh Zalfani titulaire de la CIN n°08211808 et demeurant à Impasse Ennakhil Ksibet Sousse a vendu et cédé à Mme Latifa Benbli, titulaire de la CIN n°05544106, la totalité du fonds de commerce du local commercial destiné vente de la viande de volaille et des œufs sis à Route touristique Chott Mériam.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00664FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16 mars 2020 signatures légalisées devant la municipalité de Hammam Sousse au même jour et devant la municipalité de Khnis en date de 18 mars 2020, enregistré en date du 17 juin 2020 n°20202148 quittance n°M029339 madame Mansour Henda Bent Mokhtar matricule unique n°0211749P C.I.N n°04159502 demeurante 07 rue Ariha Khnis a cédé le fonds de commerce lui appartenant consacré aux produits de vente meuble «Meuble El Houda» sis à Boulevard de l'environnement Khnis avec tout ses éléments corporels et incorporels à société «meuble coin d'or» matricule unique n°1518608J sis à Boulevard Carthage route Bembla - Khnis Gérant Krayem Dahmani n° CIN 04177890.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local de la société acheteur sis à Boulevard Carthage route Bembla - Khnis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 11/7/2020.

2020S00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 8/7/2020 enregistré à la recette de Kairouan le 9/7/2020 volume 20201952 n°MO43553, Mms et Mrs Yemna Nagati, Mohamed, Basma, Hsine, Zeineb, Monya, Radhya, et Mohsen Ben Chikha domiciliés à Rue Al Ansar Kairouan, ont vendu à Mr Al Assaad Saanouni domicilié à Rue Zeher El Eslemi n°03 Sahbi 02 - Kairouan le fonds de commerce servant à la vente des épices au détail, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local sis à 122 Avenue 14 Janvier Kairouan.

Les oppositions seront reçues à Rue Zeher El Eslemi n°03 Sahbi 02 - Kairouan dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Achourouk du 11/7/2020.

2020S00667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Akouda le 01/7/2020 sous le n°20201042 quittance M0017578 Mr Mourad Ibn Mbarek CIN 05582074 demeurant à Rue Hssan Ben Saiid Khzema Ouest a vendu à Mr Khalil Gozleni CIN 012639186 demeurant à Sousse Le Fonds de commerce son activité réparation électronique sise Rue Léopold Senghor route Tunis Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être présentée entre les mains de Maître Hajji Jamel CIN 04348561, M.F n°806112/ L à son bureau sise à Av. Léopold Senghor immeuble Seltène Azur 4ème étage N°41 Sousse dans un délai de 20 jours de son apparition au Jort.

2020S00668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 7/7/2020, quittance n°M034202 enregistrement n°20202610 monsieur Mohamed Ben Mohamed Marmouch, a vendu à Madame Sihem Bent Touhami Amdouni tout le fonds de commerce "activité de commerce des produits alimentaires en détails" sis à Centre Commercial et Administratif R6 Monastir et toutes les oppositions seront acceptées chez Maître Mohamed Rokbani Avocat à la cour d'Appel situé à Avenue de la République Immeuble Baraka 2 Monastir dans les délais légaux. Cet avis a été publié au journal Echourouk en date de 10/7/2020.

2020S00674FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/5/2019, enregistré à la recette des finances de Monastir le 19/6/2020, sous n°20202233, la Société INTER MEDIA vend et cède à la Société I M INFO son adresse : Avenue de la République immeuble Mahbouba Monastir, le fonds de commerce de local situé à l'Avenue de combattant suprême 23 Bâtiment CNRPS Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront destinées chez Société I.M.INFO à son adresse située à l'Avenue de la République Immeuble Mahbouba Monastir.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 11/7/2020.

2020S00677FCCC2

Cession d'un Fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la RF Rue Victor Hugo Sousse le 7/7/2020 reçu n°M031827, enregistrement n°20201220, Mme Faten Ben Yanes, CIN n°4637685, MF n°1234422Z demeurant à la résidence rym city route de Akouda Chot Mariem Sousse, a cédé à Mme Asma Dhemayed la totalité du fonds de commerce sis Rue des jardins n°28, Khezama Est Sousse, consistant en un espace de beauté avec tous ses éléments incorporels.

Le délai légal pour l'opposition est de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT. Le domicile élu est fixé au Bd Med Maarouf, Imm El Houda 7ème étage Sousse, siège de la "Société Gribaa-Driss-khalfallah des avocats conseils" société professionnelle d'avocats identifiant Unique n° 1367782 H.

La présente annonce a été publiée au quotidien Assahahfa du 10/7/2020.

2020S00679FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 19/6/2020 à metlawi et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 26/6/2020 quittance n°M015042.

Monsieur Monder Ben Houssien Bouzayane habite à Gafsa CIN n°03135773 délivrée à Tunis le 30/4/1993 a vendu à Madame Nessrine Bent Ahmed Rjab CIN n°09963573 délivrée à Tunis le 19/02/2020 la totalité du fonds de commerce de vente de bijoux sis à avenue erais metlawi Gafsa.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis entre les mains de l'acheteur ci indiqué.

2020X00795FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Chihia Sfax le 7/7/2020 quittance n°M024000 n° d'enregistrement 20200386 Mme Hammami Zmorda épouse Nour Eddine Ammar, titulaire de la CIN n°01285947, demeurant à 89 rue de l'Indépendance Sakit Ezzit Sfax, a vendu à Mme Hajer Bouchekwa épouse Moez Kannou, titulaire de la CIN n°08806879 demeurant avenue élmonadhel Mohamed Yaich Sfax, la totalité du fonds de commerce, exploité en Librairie nommée "LIBRAIRIE "HAITHAM" sise à route de Téniour km 7 Chihia Sfax.

Les oppositions doivent être envoyées au cabinet du rédacteur du contrat de vente maître Turki Makram avenue Aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre n°203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis sera publié aux journaux le "Quotidien" et "Echourouk" le 11/7/2020.

2020X00805FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 8/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba le 8/6/2020 sous n°20201408 quittance n°M041523, Mme Layla Bouchdakh titulaire de la CIN n° 05779634, demeurant à Mezraya Djerba, a vendu la totalité du fonds de Commerce lui appartenant, exploité dans le local sis à la rue de la Municipalité n°10 bis Houmet Souk Djerba destiné à la vente des produits divers et la photographie avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Abderraouf Harzallah titulaire de la C I N 08944376 et demeurant à Elmay Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acheteur au local d'exploitation du fonds dans les 20 jours de la parution de cet extrait au J.O.RT

Cet extrait a été publié aux journaux Echourouk du 17/6/2020 P 30 et le Quotidien du 17/6/2020 p 11.

2020X00811FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé le 2-7-2020 par maître Aida Ben Ayed Chaari avocate à Sfax située à 61 rue Hédi Cheker Sfax, légalisé le 3-7-2020 et enregistré à la recette des finances Sakiet Eddeyir sfax le 10-7-2020 sous le numéro 20200668 et la quittance n°M031866, monsieur Achraf Ben Selim Ben Salah Neji titulaire de la carte d'identité nationale numéro 11006454 en 9-1-2010 a vendu à monsieur Aymen Ben Selim Ben Salah Neji titulaire de la carte d'identité nationale numéro 11006453 le 9-1-2010 la totalité du fonds de commerce sis à la route Essaltnia sabkhit el hajem km 4,5 Sfax destiné pour la vente du tabac et ses dérivés ; Les oppositions doivent être présentées au vendeur sis à l'avenue Mohamed el khamis n°124 Sakiet Eddeyir Sfax dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été inséré aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12-7-2020.

2020X00817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 22/6/2020 et le 6/7/2020, enregistré à la recette des finances cité administrative Jammel le 7/7/2020, Quittance n°35275, Enregistrement n°20200907, Ferida Bent Selem Ben Jilani Malien, titulaire de la CIN n°06817145, commerçante, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1638396J,

demeurant à rue Bechir Salem Belkhiria Jammel Monastir, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, inscrit au registre national des entreprises sous le n°14904138, son siège social est à route Sidi Salem km 1.5 - 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce qu'est exploité pour le commerce des produits alimentaires généraux en détail, autres commerce spécial, et vente des produit de détergent, sise à rue Sidi Masoud 5020 Jammel Monastir.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Assabah" du 10/7/2020.

2020X00819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 25/6/2020 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 29/6/2019 n° 20201768, reçu n°M040013 madame Dhouha Trigui a vendu à société MAX MEDIA la totalité du fonds de commerce au magasin n°3, sis à Sfax, route Sokra, km 4, ceinture liant les routes Sokra et Aéroport exploité librairie (point de vente pour les livres et les fournitures scolaires) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de madame Dhouha Trigui élisant comme domicile le cabinet du maître Tahar Elleuch avocat à la cour de cassation rue Tahar Sfar centre Marhaba Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essabah», en date du 3/7/2020.

2020X00820FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 10/7/2020 et enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 10/7/2020 sous le numéro 20201934 quittance MO42656, Monsieur Mohamed Naim Elabed titulaire de la carte d'identité nationale n°05239880 délivrée le 3/11/1994 demeurant à route Sokra km 4 Sfax, a vendu à madame Hedia Bent Ali Lajnef demeurant à Nakta Echaffar Mahares Sfax la totalité du Fonds de commerce exploité café avec tous les éléments corporels et incorporels exploité sous le nom «café idhaa» au local six à immeuble Nozha, route Manzel Chaker km 0.5 Sfax.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat Harrabi Iheb auprès de son bureau six à 39, Avenue Farhat Hached 2ème étage Sfax et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié aux journaux quotidien Essabeh et le Temps paru le 15/7/2020.

2020X00828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Abdelwaheb Said Avocat à Sidi Bouzid le 17/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 19/6/2020, num 20203026 quittance M039737 Mr Hichem Ncibi C.I.N 05973584 sise à Sidi Bouzid a vendu à Mr Med Lemnaour Omri C.I.N 04314681 sise à Elmakerim Lissouda Sidi Bouzid tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels d'un local d'épicerie et du commerce général sis à rue Houcine Bouzayene Sidi Bouzid qui a été publier au journal Echorouk et le quotidien le 7/7/2020.

Toutes les oppositions devraient se faire entre les mains de l'acheteur à son adresse dans les 20 jours de cette publication au JORT.

2020X00832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé auprès des services de la municipalité de Gabès en date du 16/6/2020 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 29/6/2020 Quittance n°M008250. Enregistrement n°20200191.publier aux journaux Echourouk n°10531 et le Quotidien n°5923 daté le 4/7/2020 Monsieur Makram Othmani venant aux droits de sa mandante Houita Othmani a cédé au titre d'une vente à Madame Nesrin Mansour ;les deux résidants à Gabès - Gabès la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels situé à l'avenue de l'Environnement Ghannouch Gabès consistant en un café de première catégorie. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à son adresse de local sous-mentionné dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2020X00833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 7/7/2020 et enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 7/7/2020 sous le n° de Quittance M031114 enregistrement n°2020065.

Jamel Kabadou, n° C.I.N 01259487, a vendu à Houssin Gargouri, n° C.I.N 11106874 la totalité d'un fonds de commerce, sis à route Mahdia km 06 Sakiet Eddaier Sfax, destiné comme boucherie

Les oppositions faites à l'adresse où se trouve le fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce. Cette annonce est publiée dans le journal quotidien Assabah 15/7/2020.

2020X00834FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte authentique en date du 30/6/2020, rédigé par maître Houyem Mrabet, enregistré à la recette des finances de Hammamet, en date du 01/7/2020, sous le numéro 20202293, quittance numéro M061111, la société Dar Aroussia, au capital de 1000 dinars, ayant son siège social cité Ibn Khaldoun à Hammamet, enregistrée au RNE sous le numéro 1455486V, a cédé à la société LIS Négoce, au capital de 100 000 dinars, enregistrée au RNE sous le numéro 1433510G, ayant son siège social au 10, Rue l'île de Rhodes, Immeuble Henda local n°1, les Jardins du Lac 2 - 1053 Tunis, un fonds de commerce de vente de bibelots, sis à l'avenue des nations unies, à Hammamet, moyennant le prix de 45 000 dinars.

Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la date de publication au JORT à l'adresse suivante : cabinet Maître Houyem Mrabet, Immeuble dream center 82, 4ème étage, avenue Mohamed V.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 10 Juillet 2020.

2020401282FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 02/4/2020, enregistré le 02/6/2020 à la recette des finances de Borj Louzir à l'Ariana (Quitus n°M027048, Enregistrement n°20200906) M.Foued Mechlaoui et Mme Sabrina Hachemi ont vendu et cédé à M. Safouane Afli, la totalité du fonds de commerce (buvette) sis au n°174, Av Mustapha Mohsen à Borj Louzir et ce, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions ont lieu entre les mains de Me Lassaad Romdhane, avocat, 131 Av 20 Mars Le Bardo (imm BATAM, 1er étage) et ce 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis est paru au quotidien Essahafa en date du 17/6/2020.

2020401285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 10/6/2020 enregistré à la recette des finances la Marsa le 19/6/2020 sous le numéro 20202508, quittance n°62208, Monsieur Walid Smaoui et Madame Sondes Lousif ont vendu et cédé à Monsieur Radhouane Ben Massoued la totalité du fonds de commerce sis à 49 rue Mohamed Ali la Marsa.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de maître Malika Laabidi demeurant 38 rue Mohamed Ali la Marsa, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal la Presse daté du 30/6/2020.

2020401291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/7/2020 et du 7/7/2020, enregistré à la recette des finances Ezzahra - Ben Arous le 7/7/2020, quittance n°M023669, enregistrement n°20200988, rédigé par Maitre Abderrahmen Ben Aoun, avocat à la cour de cassation, étude sise au 56 rue d'Iran 1002 Tunis, M.F : 0083894G/P, Madame Hayet Bent Lakdher Ben Mustapha El Ayari (Abelbaki), tunisienne, titulaire de la CIN n°07018848, demeurant au 38 rue خle Gerna Land, les Jardins du Lac 2, Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce, destiné à la coiffure pour dame, beauté et location de robes, sis au 24 rue Emrou El Kais Ezzahra, Ben Arous 2034, Identifiant unique au registre national des entreprises 0588248K, à Madame Monna Bent El Habib Ben Abdellah Fakraoui épouse Monsieur Lotti Boufehja, tunisienne titulaire de la CIN n°04737881, les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteuse à son adresse au 08 rue Ibn El Aheni, Ezzahra, Ben Arous, dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Cet avis a été publié au journal Alchourouk le 11/7/2020.

2020401298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mornaguia en date du 01/7/2020 quittance M027774 n°20200805 Madame Haouji Ghalia a cédé à Mr Riadh Ezidi la totalité du fonds de commerce sis à 1110 rue Tarek Ibn Zied Mornaguia Manouba.

Les oppositions seront adressées au cabinet maître Mouhaimen Kaffel avocat à la cour de cassation sis à Immeuble Campus bloc A 6ème étage b A34 El Manar 1 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le quotidien le 7/7/2020.

2020401301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 10/6/2020 enregistré à la recette des finances de Raoued le 12/6/2020 Quittance n°M041546 enregistrement n°20201555 Mme Aziza Azza Bent Mrad Nayfer a vendu tout le fonds de commerce de l'exploitation du service de télécommunication sis à l'avenue Fethi Zouhaier km 3 Route Raoued - Ariana à la société «ELECTRO-MAKNI».

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 15 juillet 2020.

2020401304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant deux actes de vente des deux fonds de commerce en date du 19/5/2020, enregistrés en date du 3/6/2020 (Quittance n° M029883) et 4/6/2020 (Quittance M030026) à la recette des finances Mégrine, gouvernorat de Ben Arous, Mr Lariani Ahmed demeurant à l'Avenue Farhat Hached num 17 Mégrine gouvernorat Ben Arous, a vendu à M Ouni Mohamed Ali demeurant à l'Avenue Farhat Hached num 17 Mégrine, gouvernorat de Ben Arous, la totalité des 2 fonds de commerce exploités dans les 2 locaux, num A 17 et A 15 destinés à usage "restaurant et pizzeria" sise à l'Avenue Farhat Hached num 17 Mégrine avec tous ses éléments Incorporels. Les oppositions se font au cabinet du maître Djebbi Abdelali avocat à la cour d'appel sis rue d'Entrée num 01 bur num 15 Lafayette, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort. Cet avis a été publié aux quotidiens «Echourouk et le Quotidien» du 11/7/2020.

2020401305FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date de 01/7/2020 enregistré à la recette des finances de Tozeur le 01/7/2020 sous le numéro d'enregistrement 20201467 quittance M018042.

Mr Mohamed Saïd Belhaj vend et cède à Mr Mohamed Taher Lahwel tout le fonds de commerce situé à l'avenue Farhat Hached Tozeur avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de l'avocat Maître Gharbia Fakhri demeurant Avenue Farhat Hached Tozeur dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 7/7/2020.

2020401309FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

Suivant contrat de location gérance libre en date du 12/8/2008, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 14/8/2008 sous le n°8305165 Quittance n°M048625 Mr Mokhtar Ben Sassi el Mlih n° de la CIN 00526779 a loué à Mr Moez Ben Braik Louati n° de la CIN 07355685 tout le fonds de commerce pour vente chaussures, sis au 51 rue Mokhtar Attia Tunis.

2020T00603FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 01/7/2020 enregistrement n° 20302815 quittance n°061994. Une entreprise de délicieux a été justifiée par M. Mohamed Ali Ben Taher Hcheichi, qui a accepté la totalité de l'origine commercial destiné à la vente de volaille, ses dérivés et tous ses produits dans le fonds de commerce situé au 26 du complexe commercial de Ryadh Nasr dans le quartier Nasr 2 - 2001.

Les oppositions pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

2020T00606FCCC3

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Yasminet le 02/7/2020, sous le n°20301090, quittance n°M025146, Mr Kharrat Wassim titulaire de la CIN n°07053322 a loué à Mme Basma Belkhir titulaire de la CIN n°09311591 la totalité du fonds de commerce. Identifiant unique n°1014271D, sis à 2 Rue Kairouan BA3 complexe Hichem 2 Nouvelle Médina III Ben Arous. Cette location est conclue pour une durée d'une année à partir du 15/7/2020 renouvelable par tacite reconduction.

Cet avis a été publié le 11/7/2020 aux quotidiens «Chourouk» et «le Quotidien».

2020R01617FCCC3

Location d'un fonds de commence

Suivant un acte ssp rédigé le 7 février 2020 enregistré à la recette des finances de k k sous n°20300459.

Mme Fatma Hadj Mbark a donné en location à Mme Latifa Chouchene le fonds du commerce consistant au lavage des véhicules sis à la rue Farhat Hached Kalaa Kebira pour une durée de 2 ans non renouvelables commençant le 10/02/2020.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Echourouk » du 3/7/2020 page 14.

2020S00656FCCC3

Location d'un fonds de commerce «Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 27/8/2019 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 9/10/2019 sous n°19302862 Quittance n°M067185. Mme Hajer Jegham titulaire de la CIN n°02974805, a loué à Mme Khadija Ben Belgacem titulaire de la CIN n°03863194, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Restaurant Pizzeria dénommé "BUON GRNO" sise à Avenue Léopold Senghor n°51 Place Zarrouk - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 2 ans renouvelables à partir du 01/9/2019 et finissant le 31/8/2021.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00662FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Sidi Hcine, le 01/7/2020, sous le n° M043164 et le n° d'enregistrement 20301461. Mme Hayet Ben Amer en son nom, domicilié à 50 Rue Ennakhil Ezzahrouni Tunis a loué leur fonds de commerce vente des cadeaux et autres sis à 50 Rue Ennakhil Ezzahrouni Tunis à Mme Aziza Hdoudia à compter de 01/7/2020 pour deux années renouvelables avec tacite reconduction.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 15 juillet 2020.

2020401290FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Amor Mrabet Témimi

Siège : Rue Sidi Ghith Cité Jéblia - Kairouan.

Objectifs :

1) Participer à la conservation du patrimoine matériel et immatériel de Kairouan

2) Participer à la promotion du domaine culturel dans la ville de Kairouan et aussi dans d'autres régions marginalisées

3) Œuvre à consolider davantage le droit à la culture et aux formes d'expression artistique pour les diverses catégories sociales

Présidente : Mouna Mrabet

Secrétaire générale : Cheyma Dahmani

Trésorière : Hager Mrabet.

2020T00613APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Passionnés d'équitation de désert

Adresse : Cité Al Ezdihar Tozeur

Thème : Culturelle touristique

Objectifs :

- Intérêt et encouragement à l'élevage des chevaux avec ses différentes races

- Participation à la protection de l'héritage culturel lié au d'équitation

- Participation dans les différents spectacles et démonstrations d'équitation aux niveaux national et international.

Les fondateurs :

- Tijani Chabbati : Président

- Milouda Rhili : Secrétaire général

- Jasser Chabbati : Trésorier

- Karim Chabbati : Membre

- Cherif Bouchniba : Membre.

2020T00624APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale «AMAL» de L'ISET de Jendouba

Objectif : Contribuer à raccorder des liens de connaissances et de renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres et à des activités récréatives culturelles et sociales :

- Siège : ISET de Jendouba

Comité de la direction :

- Présidente : Monia Seddiki

- Secrétaire général : Chedli Fray

- Trésorier : Hatem Talbi.

2020R01579APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de handball féminin Nisrine de Zaghouan

Siège de l'association : Place Bab Wali, Zaghouan Municipalité Palace 1100

Ses objectifs : former et encadrer les jeunes, encourager et développer leurs capacités physiques et techniques à pratiquer le handball et participer à diverses compétitions sportives soumises à la tutelle de l'Association tunisienne de handball.

Comité :

Le président : Ben Taher Garsia

Vice-président : Ben Khlifa Hédi

Trésorier : Touhemi Slim

Secrétaire général : Isa Salem

Membres :

Rgaig Naoufel

Ben Selma Mohamed Amine

Ghraba Salah

Dardour Karim.

2020R01599APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant procès-verbal du 14/6/2020 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 17/6/2020 enregistrement n°M027620, il est constitué un syndic des copropriétaires de résidence El Médina 3 Rue du Caire Nouvelle Médina 3 Tunis composé de :

Le président : Mr Hichem Darouich

Le secrétaire général : Zoubaier Somai

Le trésorier : Mr Ahmed Zarrouk

Les membres : Mr Slim Bouledi et Ayari Lotfi.

2020R01614APSF1

Constitution d'une Association Sportive

"Association Union sportive de M'Saken"

Siège : 68 Rue du Martyr : Hamda Hamila 4070 M'Saken

Objectifs : Formation et encadrement de la jeunesse sportive

Spécialités ; Football, Pétanque, Karaté, Judo et Mini-football

Président : Monsieur Mrizak Hamdi

Vice-Président : Monsieur Zrelli Ali

Secrétaire général : Monsieur Ghrairi Ramzi

Trésorier : Monsieur Hafsia Mohamed Haythem et son adjoint Monsieur Gares Ali.

2020S00654APSF1

Constitution d'un syndicat des propriétaires

Suivant le PV de l'assemblée constitutive en date du 30 mai 2020 déposé à la municipalité de Sousse le 13 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances de Trocadéro Sousse le 3 juillet 2020 sous le n°20801170 quittance M021175. Il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du Syndicat des propriétaires de la résidence Helya II sise à Sahloul4 Sousse et qui se compose de :

Président : Ridha Fedhila

Trésorière : Mauna Bouzidi

Secrétaire général : Sihem Lamine

Secrétaire général adjoint : Walid Slouma

Membre : Mohsen Hamza.

2020S00673APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association EL MAHABBA

Siège social : Route de ceinture - zone Industrielle - Akouda 4022- Sousse

Objet : social et culturel :

Les objectifs :

- Contribuer à la fourniture de services et d'avantages sociaux et humanitaires à ceux qui y ont droit

- Contribuer à promouvoir l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

- Contribuer à l'encouragement et la création des projets environnementaux

- Contribuer à la création des canaux nationales et Internationales visant à promouvoir l'art, la littérature et la vie culturelle

- Contribuer à la promotion d'activités visant l'éducation physique et sportive et établir des liens de coopération avec des structures, associations et organisations similaires à l'intérieur et à l'extérieur.

2020S00675APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : La Trajectoire Sportive de Médenine.

Adresse : Numéro 06 rue Ibn Elmoetaz, cité Erriadh, Médenine sud.

Objectif :

- Former, encadrer et encourager les jeunes; optimiser leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir aux plus hauts niveaux de la pratique sportive et de l'éthique du sport.

Président : Moez Ben Miled.

Secrétaire général : Wissem Romdhan.

Trésorier : Imed Ben Miled.

Nombre des membres : 07 Membres.

2020X00790APSF1

Constitution d'une association amicale

- Le nom : Association amicale des agents de la municipalité de Hazoua.

- Le siège social : Siège de municipalité de Hazoua, Rue Maghreb Arabi, Hzoua 2223.

Les objectifs :

- Fournir des services sociaux, culturels et récréatifs pour les agents de la municipalité de Hazoua.

- Soutenir des liens humains entre ses abonnés.

- Accompagner ses abonnés pour étendre leurs connaissances et expertises professionnelles

- P.V : N°22556 daté du 28 mai 2020.

- Comité :

- Le président : Ben Al Kamel Slama Karim.

- Le secrétaire général : Ben Salem Aoun Abdullah.

- Le trésorier : Ben Ahmed Foudhaili Naji.

- Cinq membres.

2020X00794APSF1

Constituion d'une association

Nom : Association des ami(e)s de l'union Européenne

Objet : socioculturelle

Siège : Cité de marché Redeyef 2120

Objectif : Initier les compétences Tunisiennes au pays et à l'étranger à ce qui est le mieux pour la Tunisie sous procès verbal n°004182

Président : Laabidi Ali

Secrétaire général : Abidi Wafa

Trésorier : Khelifi Nader

Membre : Fajraoui Aicha.

2020X00804APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Amicale des ouvriers et fonctionnaires de commune Zelba

Siège social : Commune zelba - zelba ouest sidi Alouane 5192.

Objectifs : Faire le lien entre les employés de la commune Zalba, organiser des activités culturelles et récréatives et fournir une assistance sociale lors d'événements.

Procès constat sous le n°12009 du 6 mars 2020.

Commission :

Président : Zied Boulares

Secrétaire général : Abdelaziz Amarra

Trésorier : Nouri Abdenassir

Avec 06 membres.

2020X00818APSF1

Constitution d'une association

Association : Ma santé est ma vie

Siège social : Hôpital Régional de Nafta

Objectif : Charité sociale

But : Contribue à augmenter la sensibilisation à la santé sociale à travers l'établissement d'une culture scientifique et sanitaire.

Président de l'association : Aymen Boua

Secrétaire général : Ines Menyaoui

PV n°22351 du 16/3/2020.

2020X00829APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Sfax Cyclisme Association

Siège : Route de Téniour km 9.5, Sfax 3041

Objet : Formation et entraînement des jeunes dans cette spécialité sportive et participation aux divers championnats tant à l'échelle régionale que nationale

Le comité directeur de l'association se compose de :

Président : Mourad Krid

Trésorier : Amine Krichene

Secrétaire Général : Houcem Krid.

5 membres

Récépissé du commissariat régional de la jeunesse et du sport à Sfax n°1955 du 6/7/2020.

2020X00830APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association l'UNION

Objet : Culturel/Juridique

Adresse : lotissement el Gharbi, Rue Tantaoui Jawhari, Ariana 2058

Comité de direction :

Présidente : Nouha Grine

Secrétaire Générale : Hajer Barbana

Trésorier : Mohamed Taieb Taieb

Membres fondateurs : Amna Wanna, Mohamed Khalfallah, Lazhar Matoui, Ahmed Matoui

Récépissé de dépôt n° : 2236 en date du 23 octobre 2019 à Tunis.

Objectifs :

- La contribution au renforcement de l'identité culturelle nationale de la Tunisie et son enrichissement par la relance du fonds culturel et civilisationnel amazigh matériel ou immatériel et le faire connaître et développer pour sa valorisation dans tous les secteurs de la vie.

- La contribution au renforcement de la culture des Droits de l'Homme et la lutte contre la discrimination raciale selon les lois nationales et les conventions internationales et œuvrer pour concrétiser les droits économiques, culturels, sociaux et politiques.

- Œuvrer pour la concrétisation des objectifs du développement durable,

- La contribution au renforcement de l'esprit de la citoyenneté chez les jeunes et le soutien de l'initiative et l'émancipation Juvénile selon ce que prévoit l'Agenda Mondiale 2030.

2020400998APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Deux Rives

Siège : 16, rue 9 Avril 1938 - Mareth - Gabès.

Objectifs :

- Encourager les jeunes et les moins jeunes à l'Initiative, l'Imagination et la création; Soutenir les efforts de l'état pour développer des activités culturelles au sein des établissements scolaires et universitaires ;

Contribuer à diffuser une culture de citoyenneté, de tolérance, de non-violence et à lutter contre l'extrémisme, l'intolérance et la haine;

- Contribuer à éduquer l'enfant et le jeune à la citoyenneté active et positive et à renforcer les relations intergénérationnelles ;

- Contribuer à promouvoir la cohésion familiale et communautaire;

Contribuer à encourager la jeunesse à participer aux affaires publiques et à soutenir son rayonnement aux niveaux local, régional, national et International.

Présidente de l'association : Hajer Araissia.

2020401276APSF1

Constitution d'une association

CA Protectors

Dénomination : CA Protectors

Siège : Bureau n°205, 26 rue d'Angleterre, Tunis

Objectifs :

- Contribuer au soutien financier du Club Africain, toutes sections sportives confondues

- Contribuer aux levées de fonds pour le développement et l'entretien de l'infrastructure du Club Africain

- Encadrement moral des jeunes sportifs appartenant à toutes les sections sportives du Club Africain

- Documenter et archiver l'historique du Club Africain

- Organisation de colloques et ateliers dans le but d'unir et de rapprocher

Les supporters du Club entre eux par le biais des nouvelles technologies Développer le partage, l'échange d'essais et expériences en rapport avec les objectifs définis, et ce avec d'autres associations nationales ou internationales moyennant le jumelage et le partenariat.

Membres :

- Président : Faouzi Addad

- Secrétaire général : Toumi Ben Farhat

- Trésorier : Beligh Monser.

2020401294APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Centre tunisien des études et recherches sur le terrorisme.

Adresse : espace Tunis bloc «E» Montplaisir, Tunis.

Présidente : Imen Gzara

Secrétaire Generale : Kamilia Ben Ayed

Trésorier : Haiethem Zaibi.

L'association a pour buts :

- Le suivi du phénomène terroriste en Tunisie, ainsi que son implantation géographique, par profession ou âge.

- Observer les mutations vers le passage à l'acte des opérations terroristes.

- Assistance et accompagnement aux victimes du terrorisme.

- Constitution d'une banque de données ainsi qu'une base de données qui seront mises à la disposition des chercheurs et instituts de recherche.

2020401306APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Le syndic des propriétaires de la résidence la Perle d'Ennacer. a tenu l'assemblée élective le 8 mars 2020.

Le nouveau bureau est composé de membres comme suit :

- Maktouf Abdellatif : président

- Hannachi Saloua : trésorière

- B Slimene Imene : membre

- Dimassi Khaled : membre.

L'ancien bureau n'a pas obtenu le quitus car il n'a pas procédé à la présentation du rapport financier ni moral.

2020401297APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

JURISAFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Mohamed Slim Bouderbala

71 256 751

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank (ex : STUSID BANK), société anonyme au capital de cent millions de dinars, en la personne de son représentant légal, RC : B16641997, siège social au 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis - C B 20 - 1002 Tunis.

2/ Partie saisie :

A/ Sté HUIL NORD en la personne de son représentant légal, société anonyme, identifiant unique : 0983336 N, siège social à la résidence Diar Sokra, escalier Amira 1 sixième étage, appartement numéro 21, Ain Zaghouan - Tunis, élisant domicile à l'étude de Me. Lamjed Nagati complexe Dorra, immeuble C 1er étage, bureau numéro 01 Manar 3 - en sa qualité de débitrice principale.

B/ Monsieur Zied Nafeti, tunisien, président directeur général de société, titulaire de la CIN 05649742, demeurant à la rue Mohamed Ali n°32 Bizerte, élisant domicile à l'étude de Me. Lamjed Nagati complexe Dorra, immeuble C 1er étage, bureau numéro 01 Manar 3- en sa qualité de caution solidaire marié avec la partie saisie selon le régime de la communauté des biens.

C/ Madame Imen Bent Abdallah Elhada, tunisienne, titulaire de la CIN n°07032677, demeurant au 12 Rue du Sahel, Montfleury Tunis - en sa qualité de partie saisie.

3/ Avocat poursuivant : Maître Mohamed Slim Bouderbala avocat à la cour d'appel de la société Jurisaffaires avocats et conseils (MF : 1303354 Q) 45 Rue Ali Darghouth Tunis.

5/ Désignation des parts indivises objet de la saisie : les immeubles objets des titres fonciers n°64368 Tunis et n°102038 Tunis situés à Machiekhet Sidi Daoued délégation de La Marsa gouvernorat de Tunis à proximité de la route nationale numéro R10 et à 5.4 km du centre-ville de la Marsa, 8.2 km de l'aéroport de Tunis Carthage et 13.9 km de la Goulette.

Les parts indivises constituent la totalité d'un terrain à usage d'habitation ayant une forme plate et au-dessous de 130 mètres par rapport à la route qui a été édifiée dernièrement dans le lotissement limitrophe du coté est et qui a été construit dans sa quasi-totalité / les terrains sont clôturés et arborés de vingt cinq oliviers délaissés / ils sont en indivision entre leurs copropriétaires.

Pour le titre foncier numéro 64368 Tunis : il s'agit de la totalité de la parcelle n°36 du plan parcellaire de Sidi Daoued arrondissement "C" de la propriété dénommée «Ardh Houssein» d'une superficie totale de 14 A 25 C situé à Sidi Daoued délégation de la Marsa Tunis à vocation d'habitation limitrophe à la route goudronnée. La partie saisie en possède 475 parts indivises objet de la saisie.

Pour le titre foncier numéro 102038 Tunis : Il s'agit de la totalité de la parcelle n°03 du plan parcellaire de du titre 64371 Tunis de la propriété dénommée "Dar Boughatfa" d'une superficie totale de 13A 50 C situé à Sidi Daoued délégation de la Marsa, Tunis. La partie saisie en possède 450 parts indivises objet de la saisie.

6/ Mise à prix :

Pour les parts objet du titre foncier n°64368 Tunis dont la superficie est de 475 parts : cent quarante deux mille cinq cents dinars.

Pour les parts objet du titre foncier n°102038 Tunis dont la superficie est 450 parts : cent huit mille dinars.

Soit une valeur totale pour l'ensemble des parts.

Soit une valeur totale pour l'ensemble des parts indivises de deux cent cinquante mille cinq cent dinars.

8/ Date de l'adjudication : Mardi 25.08.2020 à partir de 9 heures devant la chambre des criés du TPI de Tunis.

9/ Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour sans restrictions ou conditions.

2020T00588VEPA1

Cabinet Chaker Avocats

M.F : 1139464/AAM/000

Tel : 71.257.859

A la demande : de Best Lease chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre : Mounir Ben Fkih Borj Hfaiedh Bir Bouregba CIN n°05115160

A la diligence de cabinet Chaker avocats représenté par Maître Yahia Chaker Avocats à la cassation 38 Rue Ghandi Tunis.

Parts indivises à vendre : les 1560,913 éme indivises du TF 548256 Nabeul consistant en un terrain agricole sis à Borj Hfaidh de 17 ha 41 a 09 ca comprenant des logements dont 326 m² bâtis d'une maison inachevée et une partie de terrain agricole est occupée par la partie saisie.

Mise à prix : 73.296d.600 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 17/8/2020 devant le Tribunal de 1ère instance de Grombalia à 9H.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2020T00608VEPA1

Vente immobilière adjudication sur surenchère

Etude maître Mamoun Tarek

Avocat à la cour Tozeur

Les surenchérisseurs :

- Salah Ben Youssef Ben Ibrahim El Mahmoudi Titulaire de la CIN 03040805 Retraité demeurant à cité Chebeb Metlawi Gafsa

- Habib Ben Youssef Ben Ibrahim Mahmoudi Titulaire de la CIN 03119868 Employé demeurant à cité Chebeb Metlawi Gafsa l'adjudicataire

- Aida Charmi Pharmacienne demeurant à Rue Farhat Hachad Tozeur

- Bassem El Hani Banquier demeurant à Rue El Omal Tozeur.

Partie poursuivante :

Banque internationale arabe de Tunisie société anonyme RC n°B187881996 représentée par son représentant légale dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis qui a élu domicile chez Arabe Debet Recovery sise à 5 rue Talleyrand 8ème étage 1002 Tunis représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961/F/AP/000.

Partie saisie :

1) Omar Ben Ammar Lahimer Titulaire de la CIN 03179735 demeurant à cité Chebbi Tozeur

2) Abdessalam Ben Badreddine Hakika titulaire de la CIN 03073171 demeurant à la rue Abou Kacem Chebbi Tozeur.

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°1066 Tozeur dénommé «al Izdihar» situé à l'avenue de Palestine emmenant à l'Aéroport de Tozeur - Nafta international connu sous le nom route el Hajji Tozeur.

D'une superficie de 468 m² consuité d'un terrain planté par des arbres et comprenant un bâtiment sur la route de 3 magasins avec une entrée au milieu.

La superficie du 1er magasin est de 20.36m², le 2ème d'une superficie de 20.61m² et le 3ème d'une superficie de 42.38m².

Référence de l'origine de propriété (volume 02 Tozeur n°1168 date 22/01/2004).

Mise à prix :

Fixée à quatre-vingt-un mille quatre cent trois dinars 558 millimes (81403.588 d) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal figurant au 2 procès-verbaux d'adjudication.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tozeur sis à route Nafta. Le lundi dix août deux mille vingt 10/8/2020 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie.

L'avocat du surenchérisseur aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Tozeur.

2020T00609VEPA1

Vente supplémentaire aux enchères publiques immobilière

Maître Hermi Hanen

Avocate auprès de la cour d'appel

Rue Emam Malek, Nour 2, Jendouba

Tél : 94.181.163/55.791.374

MF : 00/P/1183691L

Le créancier saisissant : Mme Mezni Samira, habite à Cité Ennaser, Jendouba.

Le débiteur saisi : Mezni Lotfi, habite en n°7 rue 1851 Okba Ibn Nafeh, cité Ettadhamen, Ariana.

L'Avocat poursuivant : Hermi Hanen Avocate auprès de la cour d'appel Rue Emam Malek, Nour 2 Jendouba.

Les immeubles soumis à la vente :

Immeuble constitue une maison au 1er étage non immatriculée, situé à rue 1851 Okba Ibn Nafeh, cité Etadhamen, Ariana, d'une superficie de 75 m².

La mise à prix pour l'immeuble :

Trente neuf mille trois cent soixante-quinze dinars 39.375.000.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu au siège du tribunal de 1ère instance d'Ariana, chambre de la vente immobilière.

Rue Endré Anabar, Cité Administrative, Ariana, le lundi 10 Août 2020 à 9 h du matin.

Visite des immeubles :

Tous les jours et sur place.

2020T00610VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis El Felah

Avocat près la cour de cassation

Avenue Hédi Chaker Immeuble Dimassi 4ème étage

Bureau N° 4 Nabeul

Tél : 31.404.502

A la demande de :

* Monsieur Rached Nawara, non immatriculé au registre de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale n°06493000, fonctionnaire, demeurant à Korba, rue du Kairouan, ayant élu son domicile chez maître Anis Felah, avocat demeurant à l'Avenue Hédi Chaker Immeuble Dimassi 4ème étage Bureau n°4 Nabeul.

Contre :

Monsieur Houssem Eddine Moula, non immatriculé au registre de commerce, titulaire de la carte d'identité nationale n°09840380, employé, demeurant à Beni Aichoune Korba, rue Zaghouan.

A la diligence de :

Maître Anis Felah Avocat près la cour de cassation demeurant à l'Avenue Hedi Chaker Immeuble Dimassi 4ème étage Bureau n°4 Nabeul.

Immeuble à vendre :

Le terrain à vendre consiste en une parcelle de terrain nu à vocation agricole d'une superficie de 978,50m² faisant l'objet d'un projet de lotissement non officiel admis uniquement entre les copropriétaires des autres parcelles de la totalité du terrain dont fait partie la parcelle saisie.

La parcelle saisie est l'ensemble des superficies de la parcelle n°15 et 16 soit 412 m² la parcelle n°20 soit 200,5m² soit un total de 978,50m² tout en insistant sur l'absence d'approbation du projet de lotissement par les autorités administratives concernées.

La parcelle saisie à une façade de 30m sur une route goudronnée, elle ne dispose d'aucune forme de viabilisation.

Limites de la parcelle saisie:

1/ Est parcelle n° 19 et une partie de la parcelle n°20 et une route projetée du même projet de lotissement non officiel.

2/ Ouest : Rue Kairouan qui mène à Boulidine.

3/ Sud parcelle n°14 et une partie de la parcelle n°20

4/ Nord : terrain appartenant à autrui.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée par le soin de Monsieur Ahmed Korbi expert judiciaire et en vertu d'une ordonnance sur requête n°54941 du 13/03/2020, à 63.602.500 D.

Date et lieu de la vente : Mardi le 18/8/2020 à partir de 8h et demi du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Nabeul.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours de la semaine.

Observations :

1/ Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3/ pour prendre connaissance du cahier de charges, et visiter les lieux, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2020R01604VEPA1

Vente aux enchères publiques (N2)

Article 433

Maître Taoufik Yahyaoui

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Kasserine

Tel : 98.678.716

MF : 000/P/A/527703A

L'adjudication aura lieu le lundi Trois août 2020 à partir de neuf heures (9h) du matin à la salle de vente immobilière du tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Partie poursuivante : Ilahi Akri Bent Arbi Bent Mohamed demeurant à cité (Allague Rasso) Feriana gouvernorat Kasserine.

Partie saisie : Abassi Saida Bent Ali demeurant Feriana Kasserine.

Avocat poursuivant : Maître Yahyaoui Taoufik avocat à la cour d'appel avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

Propriété à vendre : la totalité d'un foyer résidentiel situé à l'impasse Ajalnia avenue Taieb Mhiri Feriana

gouvernorat Kasserine d'une superficie de 46 m² limité au nord et à l'est par Abassi Sadok en sud Abassi Manoubiya et à l'ouest une passerelle comportant une seule pièce une cuisine et une salle d'eau équipée de l'eau et l'électricité.

Pas des charges réelles grevant l'immeuble ni des prénotations.

Mise à prix : quatorze milles deux cents soixante dinars (14.260.000) (sans les frais et honoraires taxés).

Observation : toutes personnes intéressées par l'achat peuvent visiter la propriété à vendre chaque jour pendant les horaires administratifs.

Pour de plus amples renseignements veuillez contactez le tribunal de 1ère instance de Kasserine où il a été déposé le cahier de charge ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Personne ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigner le 1/3/ du montant de la mise à prix.

La participation aux enchères se fera par l'intermédiaire d'un avocat (pour les étrangers l'obtention d'une autorisation du gouverneur au préalable est obligatoire).

2020R01613VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hichem Memmi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal

Matricule Fiscal : 000 PA 798423 A

Le demandeur : Sabrine Bent Youssef Achek, demeurant à Ksar Hellal

L'avocat du demandeur : Maître Hichem Memmi Avocat à la cour de cassation demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba, Ksar Hellal.

Contre : Adnane Kridih, demeurant à Bouhjar

Immeuble à vendre : L'appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble objet du titre foncier n°81572 Monastir, se composant d'un hall; deux chambres à coucher un salon, une salle de bain, une cuisine et une terrasse.

Mise à prix : Quatre vingt deux mille dinars cumulé des frais et honoraires

Date et lieu de la surenchère : Le mercredi 12/8/2020 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble : Autorisée tous les jours pendant les horaires administratifs La consultation du cahier de charge se fait au siège du tribunal de première instance de Monastir ou une copie a été déposée.

2020S00676VEPA1

Vente immobilière après rabais de 40 %

Affaire n°3163

NASR BEN AMEUR et Associés S.A.R.L

M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat auprés de la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : Amen Bank représenté par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis R N E 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat auprès de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Société «Immobiolière EL HAMD», société à responsabilité limitée, R.C. N° B1520472004, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Mrassi, sise à Moknine Avenue Hédi Chaker.

Immeuble objet de la vente : La totalité des parts indivises soit 600/629 de l'Immeuble sis à Moknine objet du titre foncier n°51091 Monastir 'El Amen'.

Lesdites parts correspondent à un immeuble sis à Moknine à la limite entre la ville de Moknine et la ville de Ksar Hellal et il est constitué d'un sous-sol et de huit étages ouvrant sur une rue de 15 m.

Le sous-sol comporte un garage pour les véhicules, un dépôt rattaché à un local commercial au rez-de-chaussée et un dépotoir.

Le rez-de-chaussée est constitué de deux locaux de commerce;

- local n°1 rattaché au sous-sol.

- local n°2 rattaché au premier étage sur la totalité de la superficie commerciale au rez-de-chaussée.

Il comporte l'entrée de l'immeuble menant aux étages supérieurs, un bureau actuellement servant comme bureau de vente et de publicité pour le promoteur. Ce bureau est constitué d'un hall de réception d'une cuisine et des toilettes. Les 8 étages comportent 64 appartements destinés à des bureaux de différentes superficies. Sept étages comportent neuf appartements par étage, dont quatre appartements constitués chacun d'un hall de réception, une salle d'attente, un bureau, toilettes et un coin cuisine. Les cinq autres appartements constitués chacun d'un hall de réception, une salle d'attente, deux bureaux, toilettes et un coin cuisine, il y'a une possibilité d'ajouter un deuxième ou troisième bureau dans certains appartements en aménageant la salle d'attente par des séparations en aluminium. Le huitième étage contient un appartement sur toute la superficie couverte. L'immeuble est en cours d'achèvement. La superficie du parking est de 470 m². L'espace commercial est de 1499 m². La

superficie totale des appartements est de 5143 m²; les quatre premiers étages 2757 m², le 5°, 6° et 7° étages 2065 m² et le 8° étage 321 m². La superficie des parties communes des étages est de 1013 m².

La mise à prix : La mise à prix des parts indivises de l'immeuble, objet de la saisie a été fixée à (7.376,700)D, sept millions trois cent soixante seize mille sept cent dinars, et ce après rabais de 40 % de la mise à prix initiale en vertu de l'article 425 C.P.C.C.

Date de vente : La vente aura lieu à l'audience du mercredi 12/8/2020 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

NB : Cette affaire a été appelée le 1/7/2020 et reportée pour le 12/8/2020 après rabais de 40 % de la mise à prix initiale et pour les nouvelles insertions.

2020S00678VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Partie poursuivante : Lassaad, Anwar, Dalenda et Souad Lajmi, demeurant au bureau de leur avocat à 59 rue Haffouz immeuble Gargouri Sfax.

Partie saisie :

1- Hikma Lajmi, demeurant route Kaied Mhamad km 1 rue 125 Sfax.

2- Sondos Lajmi, demeurant rue des martyrs impasse Abdmouleh Sakiet Ezzit Sfax.

3- Rim Lajmi, demeurant rue des martyrs impasse Abdmouleh Sakiet Ezzit Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Kammoun Mohamed avocat, domicilié à son étude sis à 59 rue Haffouz immeuble Gargouri Sfax.

Immeuble saisi : la totalité d'un terrain sis à la route de Tunis km 7 rue des martyrs impasse Abdmouleh Sakiet Ezzit Sfax. Sa superficie est égale à 402 m² délimité au sud et à l'Est par Lassaad Lajmi au nord Abdmouleh, et au coté ouest par une impasse. La superficie de la villa est de 216 m² et elle comporte une véranda ouvrant sur un hall qui ouvre sur un salon qui ouvre aussi sur une véranda et une chambre et une cuisine qui ouvre sur une véranda. Il ouvre sur la cuisine une impasse qui ouvre sur une toilette et une salle d'eau et un escalier qui mène à une chambre sur le toit.

La villa est sans entretien en état mauvais, sans recul du coté sud et coté est.

L'immeuble est entouré d'un mur coté ouest et nord et du coté nord existe une ouverture porte dans le mur de l'immeuble appartenant à Sondos Lajmi qui ouvre sur l'immeuble saisi.

Mise à prix : Le prix est fixé à quatre vingt six mille dinars (86.000.000d).

Date et heure et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 10 août 2020 à 9 H du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax rue Victor Hugo Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours pendant toute la semaine, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise prix avant l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat. Pour les étrangers il faut avoir l'autorisation du gouverneur.

2020X00793VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivants : 1) Frikha Ali CIN n°01043356, retraité.

2) Ben Amor Leila CIN n°01043355, sans profession.

Demeurant à route de Tunis km 8,5 Markez Essedra Sakiet ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax.

Partie saisie : Aydi Intisar CIN n°0878515 propriétaire de Boulangerie dans le droit d'elle-même et pour ses deux enfants mineurs Youssef et Tarak fils du défunt Tarek Frikha, sise route de Tunis km 6 passage ziadi Sfax.

El serait adjugé le lundi 17/8/2020 à 9H devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Echebbi Sfax l'appartement n°5 sis au 2éme étage Bloc «A» de l'immeuble Ziadi sis à route de Tunis km6 passage Ziadi Sakiet Ezzit Sfax, l'entrée de l'appartement est de l'ouest, il est composé d'un couloir et 3 chambres, cuisine avec un balcon et une salle de Bain, sa, superficie est de 90 m² outre les parts communes et indivises à extraire dudit immeuble subordonnées à l'appartement saisi.

L'appartement est meni de l'électricité et de l'eau potable, il est borné au sud par 2 appartements, à l'ouest par 2 appartements et l'escalier, au nord par appartement et à l'est par une rue.

La mise à prix : le prix initial est fixé à 85000,000 dinars outre les frais et les charges.

La visite de l'immeuble : peut être faite tous les jours de 8h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2020X00797VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Ayadi Mohamed

Avocat à 7 Rue Ali Bech Hamba Sfax

MF : 581078/E/A/P/000

Poursuivant : Sté SOGEM au nom de son représentant juridique, SARL, RC n°B118971997 siège social Route Mahdia km 5.5 sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Mohamed 7 rue Ali Bech Hamba Sfax.

Partie saisie : Triki Omar, gérant de Société, CIN 08767176, sise à route Mahdia km 7,5 Sakiet Eddayer Sfax.

Il serait adjugé le lundi 10/8/2020 à 9H devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sfax sise à rue Abou Elkasem Chebbi Sfax la totalité du Terrain sise à route El Mahdia km 14 Sfax sa superficie est de 2520m² planté de quelques oliviers borné au sud par Garguouri, à l'est piste agricole à l'ouest Triki Omar et au Nord piste agricole et Triki, le terrain est agricole et il est délaissé

La mise à prix : le prix initial est fixé à quatorze milles cinquante deux dinars (14052.000d) au quel s'ajoute Les frais Taxés à la 1ère audience soit 1553.785 d ainsi que les frais qui seront taxées à la 2éme audience.

La visite de l'immeuble : peut être faite tous les jours de 8h du matin à 17h du soir. Pour plus de renseignements s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposée le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2020X00798VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

La vente aura lieu le lundi 17/8/2020 à 9 heures du matin à la salle des ventes aux enchères publiques du tribunal de première instance de Sfax.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis et dont le bien a été saisi :

1- Jamel Ben Mohamed Moncef Abdelkefi, médecin demeurant à la route de Saltnia km 6 station el oued n°54 Sfax en qualité de débiteur garant titulaire de la cin numéro 01273285.

2- Henda Bent Mohamed Moncef Bechadli institutrice demeurant à la même adresse en sa qualité de débitrice garante. Titulaire de la cin n°03748779

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°21681 Sfax dénommé «assaada» sis à la route Saltnia km 6 impasse Fekih Sfax en bordure de deux rues d'une superficie de 1155 m² «d'après ce appert du registre de la propriété foncière dépôt Sfax volume 34 numéro 1097 et volume 2612008 numéro 364».

Cette propriété consiste en un terrain clôturé où a été édifié une villa à deux niveaux un niveau inférieur d'une superficie de 230 m² et un niveau supérieur d'une superficie de 127 m² une chambre sur les toits un garage et une kitchenette un puits de rétention des eaux de pluie et une salle pour l'élevage des animaux, un jardin complanté d'arbuste de décoration et de pieds d'oliviers; il est délimité à l'ouest par une rue d'où son entrée, à l'est Khlifa, au sud une rue d'où l'entrée principale, au nord Lejmi.

Charges grevant la propriété :

Hypothèque en faveur de la BIAT en date du 13/10/2008 à hauteur de 180 mille dinars

Hypothèque en faveur de l'ARAB TUNISIEN BANK «ATB» en date du 21/01/2010 à hauteur de 20 mille dinars.

Hypothèque inscrite en faveur de la banque Tuniso-Kowetienne en date du 29/11/2010 à hauteur de 15 mille dinars.

Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 02/3/2012 à hauteur de 60 mille dinars

Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 26/02/2013 à hauteur de 70 mille dinars

Hypothèque inscrite en faveur de l'ARAB TUNISIEN BANK «ATB» en date du 15/5/2013 à hauteur de 15 mille dinars

Hypothèque inscrite en faveur de la banque Tuniso-Koweitienne en date du 02/4/2015 à hauteur de 27 mille dinars.

Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 25/01/2017 à hauteur de 230 mille dinars Hypothèque inscrite en faveur de la l'ARAB TUNISIAN BANK «ATB» en date du 9/10/2017 à hauteur de 10.600 dinars

Inscription valant saisie immobilière en faveur de l'ARAB TUNISIAN BANK «ATB» en date du 26/11/2019 sur 577,5 parts indivises.

Inscription valant saisie immobilière en faveur de la banque internationale

arabe de Tunisie «BIAT» en date du 9/01/2020 sur la totalité de la propriété.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères : 543.804,000 dinars

Expert désigné : Mr Sellami Mohamed n° tel 21 521 600.

Visite des lieux :

Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax ou a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

2020X00799VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après déduction de 40% du prix de vente

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat

74 222404

L'adjudication aura lieu le mercredi 12/8/2020 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2.

L'avocat poursuivant : Maître Karray Rached, avocat domicilié à son étude sise Arbi Zarrouk Sfax.

Partie Poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, dont le siège est à Tunis.

Parties saisies : 1- Société El Wafa de Transformation et Polissage des Marbres, dont le siège est à Sfax route El Matar Km 3,5 oued Chaabouni Sfax. R.C n°259192006B.

2- Ben Hmida Mohamed Sami, demeurant route El Matar Km 3,5 oued Chaabouni chez Société EL WAFA Sfax. CIN n°005340045.

Mise à prix : 128.250 ,000 D

Propriété à vendre : La moitié indivise de la totalité de la propriété sise à la route de Menzel Chaker km 5,5 qui consiste en un terrain de forme rectangulaire clôturé de ses cotés nord et ouest et partiellement coté sud sa superficie est d'environ 1200 m² au centre du terrain a été édifiée une villa attenante à un garage ouvrant sur le nord. La villa a une superficie d'environ 312 m² elle comprend cinq chambres, une cuisine ouvrant sur un garage, une véranda coté ouest, une autre véranda, cotés nord et une salle de bain. Le terrain est délimité au sud par l'héritier Mohsen Ben Hmida à l'est le père de la partie saisie, à l'ouest les héritiers Taieb Ben Hmida et au nord une rue d'où son entrée.

La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2020X00800VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale.

Partie saisie : Riadh Hachicha, commerçant, titulaire de la CIN n°05362946, demeurant à route de Tunis km 2.5 impasse «taktak» Sfax 3002.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un appartement sis au premier étage de la propriété située à Sfax, sur la route de Tunis km3 à rue «fleur de printemps», à environ 500 m de la route principale, la superficie de l'appartement, qui est en cours d'achèvement et n'est pas complètement construite, est d'environ 160 m². Il contient un salon *Un séjour qui ouvre sur le dit salon *Un petit couloir* Une cuisine non encore équipée et *Une suite de nuit qui contient 2 chambres, un petit hall, une salle de douche inachevée, une 3ème chambre avec une douche privée.

Les murs intérieurs et extérieurs de l'appartement sont entièrement enduits de ciment, les principaux réseaux électriques et sanitaires sont concentrés, le plafond est en staff, tout le sol est en ciment et il n'y a aucun équipement en bois ou sanitaire. Les escaliers menant à l'appartement sont communs avec l'appartement qui la limite du coté sud. Ils sont encore à leur première étape avec du ciment uniquement.

La construction est limitée de l'Est par rue fleur du printemps d'où son entrée principale, de l'ouest par Ghram, du sud par les escaliers communs et l'appartement de Anis Hachicha et du nord par Rekik.

La mise à prix : 88.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 17/8/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour aux heures de travail.

2020X00802VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au RC sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Anis Hachicha, menuisier, titulaire de la CIN n°08851489, demeurant à route de Tunis km 2.5 impasse «Hajra» Sfax 3002

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un appartement sis au premier étage de la propriété située à Sfax, sur la route de Tunis km3 à rue «fleur de printemps», à environ 500 m de la route principale, la superficie de l'appartement, qui est en cours d'achèvement et n'est pas complètement construite, est d'environ 152 m². Il contient un salon suivi d'un balcon oriental *Un séjour qui ouvre sur le dit salon *Un petit couloir *Une cuisine non encore équipée qui suit un balcon ouvrant sur l'ouest et *Une suite de nuit qui contient 2 chambres pour enfants, un petit hall, un petit espace non couvert pour la ventilation, une salle de douche inachevée, une suite pour les parents qui comprend une chambre, un petit couloir et une salle de douche privée non équipée.

Les murs intérieurs et extérieurs de l'appartement sont entièrement enduits de ciment, les principaux réseaux électriques et sanitaires sont concentrés, le plafond est en staff, tout le sol est en ciment et il n'y a aucun équipement en bois ou sanitaire. Les escaliers menant à l'appartement sont communs avec l'appartement qui la limite du coté sud. Ils sont encore à leur première étape avec du ciment uniquement.

La construction est limitée de l'Est par rue fleur du printemps d'où son entrée principale, de l'ouest par Ghram, du sud par les escaliers communs et l'appartement de Riadh Hachicha et du nord par Rekik.

La mise à prix : 91.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 17/8/2020 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2020X00803VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : la société Sfax comptoir auto Bouzid et Abdennadher, SARL MF : 3871F, RC : B152821997 demeurante à 163 avenue des Martyrs Sfax.

2/ Les héritiers Abdelmajid Abdennadher CIN 01049615 :

- Essya Bent Sadok Smewi demeurante à la route Menzel Cheker km2.5 Sfax

- Anwar Ben Abdelmajid Abdennadher CIN 01082172 demeurant à la route Menzel Cheker km2.5 Sfax

- Amira Bent Abdelmajid Abdennadher demeurant à la route Menzel Cheker km2.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 5090/121.097 parts dans l'immeuble dénommé «Ilie 1» objet du TF n°44803 Sfax d'une contenance de 2545 m² sis au bord de l'avenue des martyrs au coté sud Bigville Sfax consistant en des magasins à usage commercial au rez-de-chaussée et des constructions à usage d'habitation au 1er étage il est délimité du coté sud par rue Aziza Othmena, du coté est par rue Habib Bouzayen, du coté nord par avenue des martyrs et du coté ouest par un air de forme trapèze.

Les parts indivises consistent en un magasin sis au coin ouest nord du rez-de-chaussée d'une superficie totale de 62.52 m² contenant un espace de réception, un magasin de vente, un bureau, 3 dépôts, un couloir et un garage.

Mise à prix : (164.400.000 dt) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 10/8/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00806VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank, S.A. R.C : B16641997, sise à Tunis 32, rue Hédi Karray.

La partie saisie :

1/ Youssef Ben Naser, CIN 00562142 demeurant à 14 rue Djebal, Elfateh n° 14, cité el Ghazela Ariana.

2/ Thameur Ben Naser CIN 03953096demeurant à Hkaiema Aouled Ben Naser Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "slim" objet du TF n°35090 Mahdia sis à Aouled Naser région hkaiema délégation et gouvernorat Mahdia d'une contenance de 2520m² consistant en un terrain clôturé de tous les cotés sur lequel est édifié une huilerie «huilerie moderne nour » "divisé en 2 parties adjacentes est ouest".

La partie ouest correspond à la parcelle n°3 du titre foncier n°35090 Mahdia d'une contenance de 1160m² composé d'une salle de pression à la manière traditionnelle contenant tous les équipements nécessaires d'une superficie couverte de 171m², un dépôt adjacent à la dite salle du coté sud d'une superficie couverte de 17m² dont le toit tôle endulée, un réservoir sous terrain pour le stockage d'huile, une construction du coté sud ouest composée de 3 bureaux d'une superficie couverte totale de 76m² et contients des réservoirs sous terrain pour le stockage d'huile de capacité de 90 tonnes, une 2ème salle de pression d'huile à la manière moderne, chaîne continue contenant 6 bassins pour le dépôt d'huile d'une superficie totale de 228 m² construit en briks doubles cloison et en ciment, le toit en charpente métallique.

Il est délimité du coté sud par une route, du coté est la partie est, du coté nord et ouest par Omor Ben Bachir Ben Naser.

La partie est correspond à la parcelle n°4 du titre d'une contenance de 1360m² composée d'une salle qui contient une trémie de réception d'oliviers d'une superficie de 92 m² dont le toit en charpente métallique, une chaudière d'une superficie de 32m² dont le toit en charpente, une salle d'une superficie de 125 m² dont le toit en charpente métallique qui contient 4 réservoirs pour le stockage d'huile, une vestiaire, un bloc sanitaire d'une superficie de 35m².

Toutes les constructions donne sur un air contenant au coté est une balance et au coté nord ouest une cave en béton armé pour le stockage du margine.

La partie est délimitée du coté sud par une route d'où son entrée, du coté est une impasse de 6 mètres de largeur et derrière un terrain appartenant à Omar Ben Bechir Ben Naser, du coté nord Omar Ben Bechir Ben Naser du coté ouest en partie le terrain appartenant à Omar Ben Bachir Ben Naser et le tous la partie ouest de l'immeuble.

Mise à prix : (540.400.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 12/8/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00807VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Abraham Ben Youssef Hay Ben Ibrahem Noomen commerçant, CIN 08641219 demeurant à Sweni Djerba Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Ahmed» objet du TF n°9130 Médenine consistant en la parcelle n° 280 cadastre Midoun XI sis à la région de Midoun délégation Djerba Midoun et précisément à la zone touristique Midoun et à proximité de quelques maisons, l'électricité, l'eau potable, réseau téléphonique et au bord d'une route d'une contenance de 888 m² divisé en 3 parcelles n°2, 3 et 5.

La parcelle n°2 consistant en un terrain contenant des oliviers d'une contenance de 446 m² délimité du coté sud est par une limite ensuite la parcelle n°3, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du

coté nord est par une limite puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite ensuite un terrain qui appartient à Ali Ben Hriz et Nizar Abdeljawed.

La parcelle n°3 consistant en un terrain nu d'une contenance de 437m² délimité du coté sud est par une limite ensuite un terrain qui appartient au tiers, du coté sud ouest par une clôture puis un terrain qui appartient au tiers, du coté nord est par une limité puis un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun et du coté nord ouest par une limite puis la parcelle n°2.

La parcelle n°5 consistant en un terrain nu d'une contenance de 5m² délimité du coté est par une limite ensuite un terrain qui appartient à la municipalité de Midoun, du coté sud ouest par une clôture de la parcelle n°282, du coté nord ouest par une limite puis une entrée privée.

Mise à prix : (88.800.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 12/8/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00808VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, sise à 3 rue d'Hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élu chez Maitre Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisi :

Mouldi Ben Hamrouni Dziri CIN 013322586 demeurant à route Jbeniana Elhencha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain sis à la route de Tunis km17 Sidi Salah Sfax d'une contenance de 1152.40 m² à proximité d'un oued et à proximité d'une zone d'habitation populaire contenant une construction en mauvaise état il est délimité du coté sud par une entrée, du coté est par un oued, du coté nord par Ali Ben Jaloul et du coté ouest par une route.

Mise à prix : (19.886.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 17/8/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble:se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00809VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)

et après la modification du cahier des charges

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène - Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représenté par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Sakiet Eddayer Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Kamel Ben Mohamed Gaddour, gérant commercial d'une société, titulaire de la CIN 05247472 Y demeurant Route de Taniour km7 Avenue Imem Sahnoun Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Molla huissier Notaire sous le n°28131 le 5/11/2019 sur la totalité de la propriété représentée d'une parcelle de terrain sous-forme rectangulaire donnant par Est où l'entrée sise Route de Taniour km7 Avenue Imem Sahnoun prés de stade municipal Echihia Sfax, sa superficie est de 525 m² où existe au

milieu une villa d'un seul niveau, ancienne construction sa superficie est de 190 m² et se constitue de deux blocs rectangulaires habitables.

Le coin avant de la villa a été réaffecté pour constituer un balcon à la façade avant (véranda) et l'autre petit coin rectangulaire a été loué par la société Afek de fabrication de prêt à porter et se compose d'un salon et un séjour et le grand coin rectangulaire conçu pour l'habitation se compose de 3 chambres à coucher un hall, salle de bain, une cuisine et une salle d'eau ancienne et 2 locaux de groupement d'eau de pluie.

Cette propriété est limitée du Sud par Sedki Gaddour, de l'est une entrée de largeur est de 6 m d'où l'entrée, du Nord Wasila Chaari et de l'ouest Sedki Gaddour.

Mise à prix : est fixée à cent douze Milles huit cent Dinars (112.800.000D) après réduction du prix de 40 % et aprés la modification du cahier des charges auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.557.747 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 août 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 37.600.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursqivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2020X00813VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route de Gremda Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Jamel Ben Mohamed Moncef Abdelkefi (débiteur hypothécaire) titulaire de la CIN 01273285 médecin, y demeurant Route de Tunis Km4 Merkez Bouassida Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiene Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Maimoun Moala sous le n°9620 le 14/11/2019 et inscrit au titre Foncier n°21681 Sfax le 26/11/2019 vol Sfax 2019/01 sous n°3524 sur la moitié de la totalité indivise : 577.5 parts du 1155 parts de la propriété objet de titre foncier 21681 Sfax nommé *Saada* de superficie est de 1155 m² sise Route de Saltnia Km6 Rue Lajmi impasse Feki au bord de deux rues Sfax déposées à la conservation sous n°364 Vol Sfax 26/2008.

La moitié de la totalité indivise de la propriété représentée par une parcelle du terrain rectangulaire cloturée par murs de quatre cotés où existe une villa moderne construite orientation Sud-ouest qui contient deux étages (Rdc+étage).

Le Rdc contient véranda Sud et veranda Est et garage pour voiture qui se compose de hall, 3 chambres, cuisine, salle de bain et escaliers qui mènent à l'étage suivant de superficie couverte est de 221 m².

L'étage se compose d'une salle de bain, 3 chambres, deux balcons, couloir et coupole pour eclairage et aération de superficie couverte est de 108 m².

A la propriété existe aussi suites sous forme de cuisine extérieure de superficie est de 24 m² et debaras de superficie est de 6 m².

Les limites de cette propriété du sud Mahmoud Ghadhaouane de l'ouest Rue Abdelaziz Jemaiel de l'est propriété Khalifa et du nord Mounir Lajmi.

Mise à prix : la 1/2 indivise qui 577.5 parts de 1155 parts de la totalité de la propriété saisie est fixée cent quarante quatre Milles Dinars (144.000.000D) (Terre, constuction) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.416.530 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 13/10/2008 (vol 2008/26 n°365) au profit de la BIAT.

- Hypothèque d'un montant 20.000.000 D sur tout 577.5 parts de la propriété inscrite le 21/01/2010 (vol 2010/2 n°169) au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 15.000.000 D sur tout 577.5 parts de la propriété inscrite le 29/11/2010 (vol 2010/2 n°3373) au profit de la BTK.

- Hypothèque d'un montant 60.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 2/3/2012 (vol 2012/02 n°551) au profit de la BIAT.

- Hypothèque d'un montant 70.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 26/02/2013 (vol 2013/02 n°416) au profit de la BIAT.

- Hypothèque d'un montant 15.000.000 D sur tout 577.5 parts de la propriété inscrite le 15/5120 1 3(vol 2013/02 n°1193) au profit de l'ATB.

- Hypothèque d'un montant 27.000.000 D sur tout 577.5 parts de la propriété inscrite le 2/4/2015 (vol 2015/02 n°809) au profit de la BTK.

- Hypothèque d'un montant 230.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 25/1/2017 (vol 2017/2 n°227) au profit de la BIAT.

- Hypothèque d'un montant 10.600.000 D sur tout 577.5 parts de la propriété inscrite le 9/10/2017 (vol 2017/02 n°3113) au profit de l'ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrite le 26/11/2019 (vol 2019/01 sous n°3524).

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 août 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 48.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2020X00814VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisien Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprés du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis,

Demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Abdelhafidh Ben Youssef Ben Aouicha (débiteur-hypothécaire) ouvrier, titulaire de la CIN 01259144, y demeurant Route de Teniour Km 1.5 Rue 256 n°1 Sfax

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par huissier notaire Maimoun Moala sous le n°29524 le 16/12/2019 sur la totalité de la propriété sise Route de Teniour Km9 Sfax à gauche en arrivant à travers d'une rue de longueur 900 m de la route principale, représentante d'une parcelle de terrain, cloturée de tous les cotés de superficie est de 1496 m², ou existe une villa style ancien qui se compose d'un salon, 2 chambres, cuisine, salle de bain, 2 halls et 2 vérandas et existe aussi du coté Est construction sous forme d'un local non achevé attenant au villa, plafond dalle, sol cimenté de superficie totale construite est de 357 m² environ.

Du coté Est existe un studio, plafond dalle qui contient une chambre, hall, salle de bain et cuisine de superficie totale est de 84 m² environ.

Les limites de cette propriété : du coté Sud Jarboui, de l'est Fathi Sbaii, du Nord Rue dont son entrée et de l'ouest Salen Ayyoub.

Mise à prix : est fixée à trois cent quarante cinq mille dinars (345.000.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3.381.553 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 Août 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 115.000.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouvemeur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2020X00815VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

suite à une saisie immobilière (après réduction du prix de 40%)

et après la modification du cahier des charges

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisien Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprés du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi :

1) Société Masri de Bois-SMB-(débitrice) société unipersonnelle à responsabilité limitée, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce au greffe du tribunal de Sfax sous n°B08207582013, Matricule fiscal n°1322819/K dont le siège social est situé à Sfax, Route de Mahdia Km 10 Sakiet Eddayer

2) Mr Radhouene Ben Abderrahmen El Ayedi-caution solidaire et Hypothècaire, titulaire de la CIN 01256606 y demeurant Avenue Farhat Hached n°19 Sakiet Eddayer Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28042 le 02/11/2019 sur la totalité de la propriété, représentée d'une parcelle de terrain nu, siège d'un mur en brique de hauteur 2.5 m du coté ouest et Sud et partie du coté Est dont une partie du Nord en pierre de hauteur 0.60 m et une partie du coté ouest à hauteur 1.60 m. Ses mesures : Sud-Nord du coté Est est de 51.40 m et du coté ouest 51.73 m ; Est-ouest du coté Sud Nord est de 24.34 m sa superficie est de 1235 m² objet de la requisition d'immatriculation n°25993 sise Route de Mahdia Km7 Sfax (Rue attenante ceinture Bouali loin de la Route de Mahdia 800 m environ et loin de ceinture Bouali 300 m), cette zone d'habitation.

Cette propriété est limitée de l'ouest par Neifar, de l'est Neifar, du Sud Mkaouar et du Nord Rue d'où son entrée

Mise à prix : est fixée à cent huit Mille Dinars (108.000.000D) terre et construction après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 2.459.332 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

Hypothèque d'un montant 30.000.000 D enregistrée à la recette des finances Diar Wafa le 10/6/2014 et inscrite sur l'origine du bien par juste argument rédigé par deux huissiers Nesrine Ben Fekih et Istabrak Ben Salah le 14/6/2014 au profit de la BIAT.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 août 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de La mise à prix qui est de 36.000.000 Dinars par l'intermédiare d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter L'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2020X00816VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Les créanciers saisissants :

Mohamed Ben Brahim Jarraya, titulaire de la C.I.N n°01262705 et ses frères Ahmed C.I.N n°01262619 et Noureddine C.I.N n°1091718 et Abdellatif Triki C.I.N n°01011140, demeurant tous à Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamed Adel Messedi, avocat à la cassation dont l'étude est sise à la rue Abou el Kacem Chebbi Immeuble Elyssa Centre Sfax

Débiteur Saisi Mohamed Ben Ahmad Zribi, titulaire de la C.I.N n°01080829, demeurant rue Monji Slim n°64 Sakiet Ezzit Sfax.

L'immeuble saisi les quottes parts du débiteur Mohamed Zribi soit 13,5 de la totalité de 27 parts, de l'immeuble appelé -Ahmed- objet du titre foncier n°96693 Sfax, sis Avenue Hédi Chaker Sakiet Ezzit Sfax consistant en un local commercial d'une superficie de 27 mètres carrés, appartenant à Mohamed et son fils Mounir Zribi, exploité comme débit de tabac.

La mise à prix est fixée à quarante mille Dinars 40.000 D selon les estimations de l'expert Habib Kharrat en plus des frais de justice.

Date et lieu de l'adjudication le lundi 17 août 2020 à la salle des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax à partir de 9 heures.

Toute personne intéressée peut rendre visite à l'immeuble pendant tous les jours et consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax ou à l'étude de l'avocat poursuivant sise rue Abou El Kacem Chebbi Elyssa Centre Sfax.

L'adjudication est faite par avocat après avoir cautionné le tiers de la mise à prix ou présentant un chèque.

2020X00826VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Becem Ketata

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Immeuble Intilaka II Mezanine n°1 Sfax

Le créancier saisissant : Ghzala Dhiebi domiciliée élu bureau d'Avocat poursuivant Maître Bacem Ketata avocat à la cour de cassation, étude à l'avenue Habib Bourguiba intilaka 2 Sfax.

Parties saisies : Dhaw Dhiebi, domicilié Route de Gabès Km 7 Cité Touta impasse Sidi Abid prés de l'école primaire «Ibn eljazare» 3083 Tina Sfax.

Immeuble objet des enchères : La moitié indivise de l'immeuble sis route de Gabès Km 7 Cité Touta Sfax qui se compose d'une parcelle de terre rectangulaire sa surface environ est de 243.18 m² sur laquelle est édifiée au coin Nord Ouest une Maison sa surface est de 80.68 m² qui comporte trois chambres, une cuisine, une wc. Et un Garage au coin Sud ouest sous forme incliné sa superficie est de 23.81 m².

L'immeuble est limité au Sud par Ali Msalmi, à l'Est par Impasse d'ou son passage principale, à l'ouest par Impasse d'ou son passage secondaire et au Nord par Rekaa Amri

Mise à prix : La mise à prix est fixée à trente cinq mille dinars (35 000.000D). En plus Frais en sus qui seront fixés par le tribunal.

La participation à l'enchère n'est possible que par l'Intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers du montant de la mise à prix.

Date et lieu et heure de la vente : Les enchères auront lieu à la Chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2, sis au palais du justice à 4 rue Ahmad Aloulou à Sfax. Mercredi douze août deux mille vingt (12/8/2020) à Neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées.

Conditions de visite de l'immeuble : il est possible de visiter l'immeuble objet de la vente durant les journées de la semaine pendant les horaires administratifs, pour d'amples renseignements contacter l'avocat poursuivant au cours de l'horaire précité.

2020X00827VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation et Avocat poursuivant

de la Société Civile Professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS" rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de l'Habitat, société anonyme représenté par son gérant, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B138811996, ayant son siège social au 18, avenue Mohamed V - 1080 Tunis.

Partie saisie : La Société les ARCADES, SARL, dont le siège social est situé aux arcades la route de Mhamdia Km13 Ben Arous, représenté par son gérant, immatriculée au registre de commerce n°B244762008.

Immeuble saisi : La totalité des parts dans l'indivision consistant en 20 000/103 200 de l'immeuble objet du TF n°56080 Ben Arous dénommé «Hatem Hanen » et dont la superficie totale s'élève à 103200 parts. La partie saisie est propriétaire de 20000 parts sur 103200 parts et qui est équivalent à une superficie de 20.000 m².

L'immeuble consiste en un terrain nu situé au bord de la route principale n°3 reliant Tunis à Zaghouan et précisément après Aboud Ouet Melian de 3 Km au pont kilométrique km 30 en direction de Zaghouan et le point kilométrique 19 en direction de Tunis Imada de Khelidia délégation de Mornag gouvernorat de Ben Arous faisant partie du TF n°56080 Ben Arous.

Consistances :

1) Une superficie de 1750 m² bâtie sur un corps en fer sur une longueur de 70m² longueur et 25 m en largeur.

2) Une construction à 2 lots chaque lot à sa porte en fer et dont la superficie totale s'élève à 1186 m²

3) Une superficie de 410m² mitoyenne à la construction

4) 12 chambres froides longueur 9,7 m et largeur 6,9 m, hauteur 5 m d'une valeur de 56069,575

5) Une maison à côté des chambres froide à 2 niveaux d'une superficie de 269,42m².

Mise à prix : la mise à prix s'élève à un million huit cent quarante mille quatre cent soixante treize dinars 842 millimes (1.840.473.D842)

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de

1ère instance de Ben Arous Palais de justice de Ben Arous, le jeudi 20 août 2020 (20/8/2020) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif. Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Ben Arous où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près de la cour de cassation de la société civile professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS", siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2020401286VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet de Maître Dhaker Magroun

MF : 797021/F

Avocat auprès de la cour de cassation

4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002

Tél : 71 890 398

Fax : 71 891 602

Partie poursuivante : Amen Bank SA (représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire)

La partie saisie : Habib Harb demeurant à son lieu de domiciliation sis à la résidence Diar El Mourouj 1 - Mourouj 1 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun demeurant au 4 bis Rue du Mali, 5 étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de l'Immeuble dénommé "El FEL" objet de titre foncier n°548522 Nabeul.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent vingt neuf mille et quatre cent quatre vingt seize dinars (129.496,000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 17 août 2020 (17/8/2020) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compérent.

2020401302VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu d'un jugement en référé n°9099 en date de 24/01/2018 émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 en date du 7/7/2020 Mme Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur judiciaire substituant M Mondher Hamdi.

N° Tel : 26224 860 - 22 513 137

2020T00595VEPA2

Avis de distribution

Conformément à l'art 467 et 468 du CPCC, vu l'ordonnance du juge au tribunal de première instance de Monastir chargé de l'affaire n°323 objet d'ouverture des procédures de distribution des deniers consignés entre créanciers selon leurs cause de préférence ou leur privilège et leur rang.

Suite à la requête de distribution introduite par maître Hasna Ghaddab avocat à Monastir au nom de son représenté : la recette des finances de Monastir au nom de son représentant juridique monsieur le receveur des finances de Ksibet el Madiouni contre société People tex sise à Ksibet el Madiouni et les autres créanciers.

Après consignation du prix à la caisse de dépôt de consignation dont le montant est de 18500 dinars objet d'un reçu M000349 du 4/01/2016 selon l'attestation de consignation n°16444/2019 du 10/12/1919

A ce propos pour tout ce qui veut participer à la distribution des deniers doit dans les trente jours de la publication au JORT à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat.

Cette annonce est faite conformément aux dispositionx des articles 466 et 468 CPCC.

2020S00655VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°91082 rendue par le tribunal de première instance de Sousse en date du 24-6-2020, monsieur Sadok Mosbah 12 rue Menvielle - Sousse (Tel : 99 961 170) est désigné liquidateur judiciaire sur les biens immobiliers entre Mme Najeh Bent Mohamed Amimi et Moncef Ben

Mahmoud Ben Salem Belarbia, qui se composent de 2 terrains nus à usage d'habitation sis à Jedidïne, délégation de M'Saken gouvernorat de Sousse objet des titres fonciers n°10466 Sousse et 120892 Sousse dont superficies 527m² et 89m², en vue de lever leur mise en commun et ce, sous la tutelle du juge commissaire au tribunal sus-indiqué, conformément aux procédures légales.

2020S00672VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de règlement judiciaire

SOCIETE DES EAUX DE TUNISIE (SET)

Identifiant Unique : 10685018

Siège social : El Alaya Doukhania - 6120 Le Krib Siliana

Extrait d'une décision ordonnant l'ouverture des procédures de règlement judiciaire rendue en date du 10 Janvier 2020 par le tribunal de première instance de Siliana sous n°17 dont la teneur suit :

1- L'ouverture des procédures de règlement judicaire concernant la Société des Eaux de Tunisie (SET), en cessation de paiement de ses dettes depuis le 01 Janvier 2019, et l'ouverture de la période d'observation;

2- Désignation de l'expert Monsieur Abdelaziz Frikha en qualité d'administrateur judiciaire chargé de préparer un plan de sauvegarde dans un délai de neuf mois à compter de la date de la décision;

3- La suspension de toute poursuite individuelle ou acte exécutoire visant le recouvrement des créances antérieures à la période d'observation, la suspension des poursuites et actes exécutoires ayant pour objet la restitution de meubles ou immeubles pour non-paiement des dettes, la suspension du décompte des intérêts et des pénalités de retard et la suspension des délais de prescription ;

4- L'administrateur judiciaire est chargé de procéder aux publicités légales et d'informer les parties intervenantes conformément aux dispositions de la loi n°36-2016 du 29 avril 2016 ;

5- Désignation de Monsieur Yassine Mathlouthi, juge d'entreprise, en qualité de juge commissaire. Les créanciers de la Société des Eaux de Tunisie (SET), sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'administrateur judiciaire Monsieur Abdelaziz Frikha, élisant domicile au 82, Avenue Habib Bourguiba -Bureau n°5-2080 - Ariana / Tél 71 715 153 et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'insertion du présent avis.

2020401289VEPA2

Avis

En vertu du jugement en référé n°54996 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia en date de 5 juin 2020, il a été décidé à la nomination de Mr Bilel Errahmouni en tant que mandataire de justice en vue tout le fonds de commerce exploité dans le local situé à rue Habib Bourguiba, Nabeul et préparé pour la vente des Matériaux ferreux pour son administration et la direction avec le défendeur Mr Walid Ben Monsef Abay en protégeant les droits des parties du conflit en gardant son droit d'accès à tout moment pour vérifier les documents comptables du local commercial exploité pour la vente des Matériaux ferreux.

Tous intéressés peuvent contacter le mandataire judiciaire susmentionné à rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080 1 (Tel : 71.709.153 - Fax : 71.709.863).

2020401293VEPA2

Redressement judiciaire

Société ETTB

Identifiant unique : 00420SAM

Siège social : Résidence El Wifek Bureau 7 A Les Berges du Lac 2045 La Marsa Tunis

En vertu de la décision du président du Tribunal de Première Instance de Tunis n°907 du 25/6/2020 il appert le déclenchement des procédures de règlement judiciaire, ouverture de la période d'observation de la dite société et désignation de Mme Nadia Ghanem en tant que juge contrôleur et Mme Awatef Marzouki Fltouri en tant qu'administrateur judiciaire afin d'identifier la situation financière de l'entreprise et d'élaborer un plan de redressement. Tous créanciers de l'entreprise, désignée ci-dessus, est tenu de produire au bureau de l'administrateur judiciaire, sis au 92 rue 8600 la Charguia I Tunis 2035. Tel : 71 771 212, la nature et le montant de sa créance, envers cette entreprise accompagnés de tous documents justificatifs et des sûretés, s'il y a lieu, dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cette annonce, en vue de son inscription.

2020401295VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 août 2020

Mesdames et messieurs les membres de l'assemblée générale ordinaire de la société V-PRODUCTION S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 10 août 2020 à 10h au siège social de la société sis à l'Immeuble Samarkand App 1-2 Rue du Lac Majeur Les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modalités de convocation

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2018

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

- Questions diverses

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2020T00617SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI)

S.A au capital de 3.541.700 dinars

Siège social : 1, rue du Lin Bir-Kassaa

R.C : B156151997

M.F : 00828P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Centrale Tunisienne des Tissages (CETTI), sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le vendredi 21 août 2020 à 10h au siège de la Société, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2019.

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2019

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2020R01612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AGRICOLE COMMERCIALE INDUSTRIELLE DU SUD "S.A.C.I.S"

Société anonyme

Siège social : Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis

Capital : 150 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 008102Q

N° Affiliation CNSS : 26233-42

Messieurs les actionnaires de la Société Agricole Commerciale Industrielle du Sud «S.A.C.I.S», sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 août 2020 à 14 heures, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice clos le 30 juin 2019

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019.

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2019.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice clos le 30 juin 2019.

8- Questions diverses

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2020R01621SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ZEPHIR HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Megrine, Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 017265L

N° Affiliation CNSS : 120360-80

Messieurs les actionnaires de la Société Zéphir Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 août 2020 à 9 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

8- Questions diverses.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2020R01623SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ZARZIS HOTEL

Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Paris 2033 Mégrine, Ben Arous

Capital : 750 000 Dinars

Identifiant Unique (R.N.E) : 035940

N° Affiliation CNSS : 36337-59

Messieurs les actionnaires de la Société Zarzis Hôtel, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

lundi 24 août 2020 à 11 heures du matin, au 25 Rue Kheireddine Barbarousse Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard de convocation de l'assemblée générale relative à l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif aux états financiers de l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des conventions réglementées

5- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

8- Questions diverses.

Cette publication fait l'objet de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2020R01625SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA CLINIQUE MEDITERRANEENNE

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 8.800.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 35 Avenue UMA, résidence City II Bloc C, Appt C21 - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 août 2020 à 10h à la clinique Méditerranéenne, 37 Avenue Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018

3. Lecture des états financiers relatifs à l'exercice 2018

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

5. Approbation du rapport d'activité 2018

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

7. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2018

8. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2018

9. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2018.

2020R01629SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA CLINIQUE MEDITERRANEENNE

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 8.800.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 35 Avenue UMA, résidence City II Bloc C, Appt C21 - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 19 août 2020 à 12h à la clinique Méditerranéenne au 37 Av Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital

2. Modifications de certains articles des statuts.

2020R01630SANB3

Convocation à l'assemblée générale des associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584x/AM/000

Registre de commerce : 3609 1996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les associés à l'assemblée générale des associés qui se tiendra le mardi 18 août 2020 à 10 heures du matin au siège de la société (Rue Taha Hassin Sousse) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Présentation du rapport d'activité du liquidateur du 1er semestre 2020.

2- Prise de décision concernant le projet de protocole d'accord avec la société GEVE

3- Prise de décision concernant l'application de la résolution de l'assemblée des actionnaires du 5 septembre 2019 relative au transfert d'un montant de 475 md de la STS à la STIA.

4- Examen du dossier de l'avocat de la société pour les factures antérieures à l'opération de la liquidation.

5- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2020R01634SANB3

Convocation à l'assemblée extraordinaire des Associés

Société Tunisienne d'Industrie Automobile (en liquidation)

Société anonyme

Matricule fiscal : 2584x/AM/000

Registre de commerce : 3609 1996

Le liquidateur de la Société Tunisienne d'Industrie Automobile convoque tous les associés à l'assemblée extraordinaire des associés qui se tiendra le mardi 18 août 2020 à midi au siège de la

société (Rue Taha Hassin - Sousse) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Transfert du siège social et modification du statut de la société.

2- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les associés.

2020R01635SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IDEAL SANITAIRE

SA au capital de 21 560 000 dinars

Siège social : Nâassen Tunisie

Identifiant Unique : 0345571 W

Messieurs les actionnaires de la société IDEAL SANITAIRE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société sis à Nâassen Tunisie, le mardi 11 Août 2020 à 11 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci après :

1- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

5- Questions diverses.

2020R01636SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ecole Supérieure Privée des Sciences Commerciales et Administratives

«ESSCA TUNISIE»

S.A au capital de 2.000.000 Dinars

R.N E : 1532142 E

Siège social : Route de ceinture Zone Industrielle 4022 Akouda

Messieurs les actionnaires de la Société Ecole Supérieure Privée des Sciences Commerciales et Administratives «ESSCA TUNISIE» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le Lundi 10 août 2020 à 10h au siège social de la société sis Route de ceinture Zone Industrielle 4022 Akouda à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la convocation de l'assemblée et sa tenue en dehors des délais légaux

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société durant les exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019.

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les exercices clos le 31/12/2017, le 31/12/2018 et le 31/12/2019, et approbation des états financiers desdits exercices.

4. Approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019.

6. Quitus au Directeur Général pour sa gestion au titre des exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019.

7. Affectation des résultats des exercices clos le 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Nomination de nouveaux administrateurs.

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

2020S00661SANB3

Convocation

Société Entreprises de Bâtiment du Centre Eltaief

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Identifiant unique 023302L

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira Rte de Monastir - Sousse

Messieurs les actionnaires de la société EBCE sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi 11 Août 2020 à 10 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2019.

- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

- Approbation des opérations et conventions régies par les articles 200 et 474 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs

- Question diverses.

- Pouvoir pour formalités.

2020S00670SANB3

Convocation

Société EL MEHDI DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Société anonyme

Au capital de 2.400.000 Dinars

Identifiant unique : 020047 C

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira - Sousse

Messieurs les actionnaires de la société SOMACO sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 10 Août 2020 à 8 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion relative à l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Approbation des Etats financiers arrêtés au 31/12/2019.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6- Approbation des opérations et conventions régies par les articles 200 et 474 du code des sociétés commerciales.

7- Renouvellement mandat des Administrateurs.

8- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes pour les années 2020, 2021 et 2022.

9- Questions diverses.

10- Pouvoirs pour formalités.

2020S00671SANB3

Convocation aux assemblées générales

Société d'Etudes et de Promotion Touristique (S.E.P.T)

Hôtel Joya Paradise

SA au capital de 4.087.500 D

Siège social : Midoun - Djerba

RC : B166461996 Médenine

MF : 24865YAM000

Affiliation CNSS : 155645-57

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Promotion Touristique (S.E.P.T) Hôtel Joya Paradise sont priés d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales qui se tiendront le jeudi 27 août 2020 à partir de 12h à l'hôtel à Djerba.

A.G.O n°39/2020 à 12h :

1- Examen du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3- Discussion et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2018.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.

6- Questions diverses.

A.G.E n°40/2020 à 13h :

Question unique : Application des dispositions de l'article 388 du C.S.C.

Ils sont informés que les documents relatifs aux ordres du jour ci-dessus mentionnés sont à leur disposition au siège social de la société à partir de la date de parution de présent avis.

2020X00825SANB3

Sté développement Economique Matmata

S.A au capital 20.000 Dinars

MF : B2240682008

Siège : Rue Tarek Ibn Zied Matmata, 6070

Suite à l'absence de quorum légale à la première A.G extraordinaire du 12 juillet 2020.

La société notifie à tous les actionnaires qu'ils sont convoqués à la tenue de l'assemblée général extraordinaire qui aura lieu le dimanche 16 août 2020 à 10H du matin à l'hôtel Sidi Idriss Matmata et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

I. Considérez les répercussions de la pandémie de corona sur l'entreprise et l'hôtel

II. Approuver le processus ennobli représenté par la vente d'un bien immobilier de la société

III. Approuver le processus de location d'un bien immobilier appartenant à la société.

Tous les documents nécessaires pour permettre aux actionnaires de prendre des décisions sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020X00835SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«AGROLAND TUNISIE»

En cours de liquidation

Société anonyme - non résidente

Capital social : 600.000 Dinars

Siège social : Immeuble Nour El Bouhaira -Entrée B, 1er étage; Rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis

Identifiant unique : 756324S

Le Conseil d'administration le 23/6/2020, convoque les actionnaires de la Société à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le jeudi 3 septembre 2020 à 11 Heures au siège de PRIMEALE Provence en France à Châteaurenard (13160)- Avenue de la Durance - Lieudit Epi des Limites, avec comme point à l'ordre du jour :

- Renouvellement du mandat du liquidateur.

2020401283SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

RC : B0142032007

Identifiant unique RNE : 0007495T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la, Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 10 août 2020 à 9 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle

Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2016

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2016

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2016

- Approbation des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Délégation des pouvoirs.

2020401299SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DENIM AUTHORITY

Société anonyme

Au capital de 4.250.400 Dinars

Siège social : Boulevard de l'Environnement 7070, Ras Djebel - Tunisie

Identifiant Unique RNE Bizerte : 003310 A

Matricule fiscal : 003310 A/A/M/000

N° d'affiliation à la CNSS : 00048720-26

Messieurs les actionnaires de la société Denim Authority sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 12 août 2020 à 10h au siège social, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2020401307SANB3

Société L'ECRIN HAMMAMET

Capital : 2 705.000,000 DT

MF : 0447081X/A/M/000

Les actionnaires de la société L'ECRIN SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 29 juillet 2020 à 10h du matin à l'hôtel L'ECRIN HAMMAMET à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2020

- Nomination des administrateurs pour les exercices 2020-2021 et 2022

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020-2021 et 2022.

- Convocation du conseil d'administration.

2020401310SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un Titre Foncier

Mr Moeiz Ben Mohamed Belhssan Deli, titulaire de la CIN n°05197728 délivrée le 12/7/2000 habite à 48 rue Palestine annonce la perte de certificats de propriété du titre foncier n°44458 nommé Primira situé à Route sousse km 12 et rue Ghana Zone industrielle Boumhel Bassatine Ben Arous.

2020R01615DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Hédi Ben Hamaid Ben Ali Fadhloun, titulaire de la CIN n°03802441, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/564 du 12/12/2002 objet du titre foncier n°8949 Mahdia dénommé "El Baraka II" d'une superficie de 1296 m² sis à Sidi Massaoud Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée sous n°224 le 02/7/2020 par la Police de Hiboune.

2020S00651DIVD2

Pert de titre de propriété

Madame Kouraichi Najet déclare par la présente avoir perdu le titre de propriété n°15/35065 objet du titre foncier n°60236 Monastir revenant à son époux feu Chedhli Ben Amor.

La déclaration de perte du titre sus indiquée a été faite suivant certificat de perte déposée au Poste de la Garde Nationale à Beni Hassen n°987 en date du 02/7/2020.

2020S00653DIVD2

Avis

Les héritiers de Mohamed Ksouda ont perdu le titre de propriété d'une maison à Sfax située sur la route de Atiaa km 3 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 70 jours chez le notaire Mhamed Ali Karray à Sfax à travers un huissier notaire.

2020X00810DIVD2

Avis

Fatma et Zeyneb Salemi déclarent qu'elles ont perdu leur titre de propriété du contrat de vente du 28/10/1989 enregistré le 7/11/1989 n°5304 par les notaires Ahmed Jbir et Lotfi Mziou la totalité du terrain 5970 m² situé à Sfax route Teniour K12.

Elles veulent extraire un autre qui remplace le premier, qui a une proposition donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine Sfax

2020X00812DIVD2

Avis

Monsieur Jaafar Ayedi et madame Hounaida Kamoun informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant l'acte de vente daté le 27/9/2011 dressé par les notaires Melek Madhioub et Moncef Ktata et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 70 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2020X00821DIVD2

Avis

Monsieur Abd Aziz El Ghamgui annonce que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 483.85 m² composé d'une construction situé entre la route de Gremda et Tanyour "El KASSA" Km 4 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Médina dans un délai de 70 jours à partir de la parution. l'apparitio.

2020X00822DIVD2

Avis

Monsieur Massoud El Werchifani annonce que son titre de propriété d'un terrain "Mahmal 6 oliviers" composé d'une construction de trois chambres et majel situé à route de Gremda Km 25 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Madina dans un délai de 70 jours à partir de la parution.

2020X00823DIVD2

Avis

Mr Ridha Ben Habib Abdelmoula annonce que sa mère possède un terrain d'une superficie de 28 pieds d'olive, sise à la forêt de Sfax route Elain km 26.

Le titre de propriété de la parcelle a disparu, il désire extraire une deuxième copie conforme à l'original.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du Maître Mohamed Wali Notaire à Sfax dans un délai de 70 jours à partir de la publication de cet avis.

Passé ce délai, aucune opposition ne sera acceptée.

2020X00824DIVD2

GAT ASSURANCES
Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2019 (en DT)
approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2020

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPERATIONS NETTES	
			2019	2018
Actifs incorporels	7 574 396	-6 545 224	1 029 172	1 008 931
Actifs corporels d'exploitation	20 028 592	-13 335 479	6 693 112	6 394 168
Placements	310 213 384	-18 694 410	291 518 974	272 686 901
Part des réassureurs dans les provisions techniques	56 841 128	0	56 841 128	57 285 974
Créances	96 046 847	-28 102 456	67 944 392	72 543 884
Autres éléments d'actif	21 672 265	-1 840 440	19 831 825	16 592 447
TOTAL ACTIF	**512 376 611**	**-68 518 008**	**443 858 603**	**426 512 304**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2019	2018
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	80 637 247	79 476 355
Résultat net de l'exercice	12 849 522	8 128 707
Total capitaux propres avant affectation	**93 486 769**	**87 605 063**
Passifs		
Autres Passifs financiers		
Provisions pour risques et charges	12 562 156	12 409 430
Provisions techniques brutes	260 020 973	251 151 470
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	54 296 879	55 191 431
Autres dettes	16 311 444	15 681 296
Autres passifs	7 180 381	4 473 614
Total passifs	**350 371 834**	**338 907 242**
Total des capitaux propres et du passif	**443 858 603**	**426 512 304**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Primes acquises	164 557 530	-28 890 597	135 666 933	130 565 895
Produits des placements alloués	13 220 452		13 220 452	11 610 962
Autres Produits techniques	31 503		31 503	193 055
Charge de sinistres	-124 071 888	15 884 879	-108 187 009	-104 014 596
Variation des autres provisions techniques	-676 473	0	-676 473	365 396
Participation aux bénéfices et ristournes	-2 181 243	403 896	-1 777 347	-2 253 116
Frais d'exploitation	-32 029 477	7 952 453	-24 077 025	-22 058 709
Autres charges techniques	-4 847 791		-4 847 791	-6 124 216
Résultat Technique Non Vie	**14 002 613**	**-4 649 369**	**9 353 244**	**8 284 671**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2019	2018
Primes	3 059 630	-115 215	2 944 415	2 076 804
Produits des placements	80 499	0	80 499	84 287
Autres Produits techniques	6 346		6 346	3 562
Charge de sinistres	-684 980	120 701	-564 279	-904 973
Variation des autres provisions techniques	-75 471	0	-75 471	38 483
Participation aux bénéfices et ristournes	-105 002	0	-105 002	-6 046
Frais d'exploitation	-349 917	0	-349 917	-362 545
Autres charge techniques	-90 174		-90 174	-79 752
Charges de placements	-15 005	0	-15 005	-15 478
Résultat Technique Vie	**1 825 924**	**5 487**	**1 831 411**	**834 342**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2019	2018
Résultat technique Non Vie	**9 353 244**	**8 284 671**
Résultat technique Vie	**1 831 411**	**834 342**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	22 034 618	19 449 140
Charges des placements Non Vie	-4 107 325	-3 571 520
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-13 220 452	-11 610 962
Autres Produits non techniques	1 559 162	33 112
Autres Charges non techniques	-275 655	-644 982
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**17 175 003**	**12 773 801**
Impôt sur résultat	-3 983 995	-4 064 457
Pertes extraordinaires	-341 485	-580 637
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**12 849 522**	**8 128 707**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2019	2018
Engagements reçus	1 249 762	1 252 791
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	6 311 072	9 691 041
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	998 248	-51 618
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-6 817 517	-5 940 441
Variation de trésorerie	**491 802**	**3 698 982**
Trésorerie au début de l'exercice	**5 854 513**	**2 155 531**
Trésorerie de fin d'exercice	**6 346 315**	**5 854 513**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2019

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

– Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
– Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

*Le bilan clos au 31 Décembre 2019 totalise 443 858 603,168 dinars contre 426 512 304,411 dinars au 31 Décembre 2018 accusant ainsi une augmentation de 4,1% .
*Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2019 à 174 525 572,211 dinars contre 169 924 961,903 dinars jusqu'au 31 Décembre 2018, accusant ainsi une augmentation de 2,7 % .
*La situation au 31 Décembre 2019 dégage un bénéfice net d'impôt de 12 849 522.327 dinars contre un bénéfice de 8 128 707.216 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.
*Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2019 un montant net de 291 518 974,454 dinars contre 272 686 900,514 dinars au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 18 832 073,940 dinars.
*Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 8 869 502,990 dinars en passant de 251 151 470,191 dinars au 31 Décembre 2018 à 260 020 973,181 au 31 Décembre 2019.

GROUPE GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie consolidés au 31/12/2019 (en DT)

Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Actifs incorporels	10 929 948	-8 688 995	2 240 953	2 155 373
Actifs corporels d'exploitation	20 924 163	-13 923 973	7 000 191	6 750 015
Placements	477 072 897	-22 870 057	454 202 840	390 266 479
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	3 023 819	0	3 023 819	3 233 439
Part des réassureurs dans les provisions techniques	58 451 557	0	58 451 557	58 852 145
Créances	112 220 765	-28 920 379	83 300 387	88 594 764
Autres éléments d'actif	29 099 001	-1 939 467	27 159 535	24 378 634
TOTAL ACTIF	**711 722 151**	**-76 342 871**	**635 379 281**	**574 230 850**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2019	2018
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	76 119 889	81 568 667
Résultat Consolidé	14 007 380	9 351 152
Total des Capitaux Propres Consolidés	**90 127 269**	**90 919 819**
Réserves Hors Groupe	150 264	161 022
Résultat Hors Groupe	40 415	30 382
Total des Interêts Minoritaires	**190 680**	**191 404**
Passifs		
Autres Passifs financiers	9 936 682	16 285 285
Provisions pour risques et charges	13 040 724	12 800 846
Provisions techniques brutes	427 186 878	365 828 895
Provisions techniques de contrats en unités de compte	3 193 096	3 411 561
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	55 907 309	56 757 602
Autres dettes	23 022 676	22 374 549
Autres passifs	12 773 968	5 660 889
Total passif	**545 061 332**	**483 119 627**
Total des capitaux propres et du passif	**635 379 281**	**574 230 850**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Primes acquises	164 389 321	-28 775 382	135 613 939	130 534 432
Produits des placements alloués	12 454 035	0	12 454 035	11 610 962
Autres Produits techniques	31 503	0	31 503	193 055
Charge de sinistres	-124 056 831	15 884 879	-108 171 952	-104 014 596
Variation des autres provisions techniques	-676 473	0	-676 473	365 396
Participation aux bénéfices et ristournes	-2 181 243	403 896	-1 777 347	-2 348 936
Frais d'exploitation	-31 843 945	7 952 453	-23 891 492	-22 058 709
Autres charges techniques	-4 701 699	0	-4 701 699	-6 124 216
Résultat Technique Non Vie	**13 414 670**	**-4 534 154**	**8 880 515**	**8 157 386**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2019	2018
Primes	64 893 730	-717 910	64 175 820	42 512 186
Produits des placements	13 901 507	0	13 901 507	8 812 408
Autres Produits techniques	6 346	0	6 346	0
Charge de sinistres	-15 051 805	102 603	-14 949 203	-21 996 135
Variation des autres provisions techniques	-52 660 478	79 196	-52 581 281	-22 436 101
Participation aux bénéfices et ristournes	-10 359	290 999	280 640	-34 548
Frais d'exploitation	-3 179 603	47 322	-3 132 281	-2 276 058
Autres charge techniques	-1 169 668	0	-1 169 668	-826 797
Charges de placements	-849 469	-26 339	-875 809	-394 009
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non tech	-485 489	0	-485 489	-320 507
Résultat Technique Vie	**5 394 711**	**-224 130**	**5 170 581**	**3 040 439**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2019	2018
Résultat technique Non Vie	**8 880 515**	**8 157 386**
Résultat technique Vie	**5 170 581**	**3 040 439**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	20 491 411	18 536 209
Charges des placements Non Vie	-4 133 223	-3 582 488
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-12 454 035	-11 610 962
Autres produits non techniques	787 351	49 419
Produits techniques		102 046
Charges techniques		759 393
Autres charges non techniques	-276 563	-649 279
Produit des autres activités	7 611 060	7 898 085
Charges des autres activités	-7 007 797	-7 830 407
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**19 069 300**	**14 869 841**
Impôt sur résultat	-4 630 198	-4 814 472
Gains extraordinaires		
Pertes extraordinaires	-391 306	-673 836
Résultat Net de l'exercice	**14 047 796**	**9 381 534**
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	-40 415	-30 382
Résultat Net Part du Groupe	**14 007 380**	**9 351 152**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2019	2018
Engagements reçus	2 024 707	2 202 685
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 608 844	2 682 247
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-10 139 910	-5 453 622
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 385 740	1 259 084
Variation de trésorerie	**-1 145 326**	**-1 512 291**
Trésorerie au début de l'exercice	**9 509 607**	**11 021 898**
Trésorerie de fin d'exercice	**8 364 281**	**9 509 607**

GAT ASSURANCES

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2019 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Actifs incorporels	7 574 396	-6 545 224	1 029 172	1 008 931
Actifs corporels d'exploitation	20 028 592	-13 335 479	6 693 112	6 394 168
Placements	310 213 384	-18 694 410	291 518 974	272 686 901
Part des réassureurs dans les provisions techn	56 841 128	0	56 841 128	57 285 974
Créances	96 046 847	-28 102 456	67 944 392	72 543 884
Autres éléments d'actif	21 672 265	-1 840 440	19 831 825	16 592 447
TOTAL ACTIF	**512 376 611**	**-68 518 008**	**443 858 603**	**426 512 304**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2019	2018
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	36 172 576	29 895 661
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	24 893	645 102
Total capitaux propres après affectation	**86 286 769**	**80 630 063**
Passif		
Provisions pour risques et charges	12 562 156	12 409 430
Provisions techniques brutes	260 020 973	251 151 470
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	54 296 879	55 191 431
Autres dettes	23 511 444	22 656 296
Autres passifs	7 180 381	4 473 614
Total passif	**357 571 834**	**345 882 242**
Total des capitaux propres et du passifs	**443 858 603**	**426 512 304**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation de la PE	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000				45 000 000,000
Réserves Légales	2 812 391		706 573		3 518 964,005
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533,193
Réserves de Garantie	37 685				37 684,569
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955				5 088 954,972
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345				344,969
Primes d'émission	5 036 842	-636 842			4 400 000,000
Fonds Social	781 395		200 000		981 394,721
Résultats Reportés	645 102	636 842	-1 257 051		24 892,898
Réserve de réinvestissement Exonérés	19 863 000		6 000 000		25 863 000,000
Résultats de l'exercice 2019	12 849 522		-5 649 522	-7 200 000	-
Total des Capitaux Propres	**93 486 769**	-	-	**-7 200 000**	**86 286 769**

2020R01606BCFA5

GAT VIE

Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2019 (en DT)

approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2020

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Actifs incorporels	1 247 816	449 217	798 598	0
Actifs corporels d'exploitation	372 053	258 204	113 849	131 594
Placements	175 862 182	891 040	174 971 143	117 056 786
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	3 024 598	779	3 023 819	3 233 439
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 610 429		1 610 429	1 566 171
Créances	7 072 313	936 429	6 135 883	6 520 099
Autres éléments d'actif	6 995 749	94 719	6 901 030	5 728 232
TOTAL ACTIF	**196 185 140**	**2 630 389**	**193 554 752**	**134 236 320**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2019	2018
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 772 100	9 532 134
Résultat net de l'exercice	3 154 759	2 359 966
Total capitaux propres avant affectation	**13 926 859**	**11 892 100**
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	453 884	376 732
Provisions techniques brutes	167 339 466	114 681 812
Provisions des Contrats en Unité de Compte	3 023 373	3 411 561
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 610 429	1 566 171
Autres dettes	1 790 440	1 294 961
Autres passifs	5 410 300	1 012 983
Total passif	**179 627 893**	**122 344 220**
Total des capitaux propres et du passifs	**193 554 752**	**134 236 320**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2019	2018
Primes	61 834 100	-602 695	61 231 404	40 974 507
Produits des placements	13 821 008	0	13 821 008	8 728 122
Charge de sinistres	-14 366 825	-18 099	-14 384 923	-21 091 163
Variation des autres provisions techniques	-52 585 007	79 196	-52 505 810	-22 474 584
Participation aux bénéfices et ristournes	0	290 999	290 999	-28 502
Frais d'exploitation	-2 829 685	47 322	-2 782 364	-1 913 512
Autres charge techniques	-1 079 494		-1 079 494	-747 044
Charges de placements	-834 462	-26 339	-860 802	-378 531
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résulta	-485 492		-485 492	-320 504
Résultat Technique Vie	**3 474 143**	**-229 616**	**3 244 526**	**2 748 788**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2019	2018
Résultat technique Vie	**3 244 526**	**2 748 788**
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Vie	485 492	320 504
Autres Produits non techniques	0	16 307
Autres Charges non techniques	-908	-4 297
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**3 729 110**	**3 081 303**
Impôt sur résultat	-529 008	-631 169
Pertes extraordinaires	-45 344	-90 167
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**3 154 759**	**2 359 966**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2019	2018
Engagements reçus	774 945	949 895
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1 110 504	1 748 833
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-998 248	-38 908
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-1 120 000	-840 000
Variation de trésorerie	**-1 007 744**	**869 925**
Trésorerie au début de l'exercice	**2 029 562**	**1 159 637**
Trésorerie de fin d'exercice	**1 021 818**	**2 029 562**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2019

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

– Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
– Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
– Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan de l'exercice 2019 totalise tant à l'actif qu'au passif 193 554 752 dinars (dont 13 926 859 Dinars comme total Capitaux propres avant résultat de l'exercice) contre 134 236 320 dinars en 2018 accusant ainsi une hausse de 44.2%.

L'exercice 2019 a dégagé un résultat bénéficiaire net d'impôt de 3 154 759 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 2 359 966 dinars en 2018.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2019 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 61 231 404 dinars contre 40 974 507 dinars l'exercice 2018.

GAT VIE

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2019 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2020

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Actifs incorporels	1 247 816	-449 217	798 598	0
Actifs corporels d'exploitation	372 053	-258 204	113 849	131 594
Placements	175 862 182	-891 040	174 971 143	117 056 786
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	3 024 598	-779	3 023 819	3 233 439
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 610 429	0	1 610 429	1 566 171
Créances	7 072 313	-936 429	6 135 883	6 520 099
Autres éléments d'actif	6 995 749	-94 719	6 901 030	5 728 232
Total de l'actif	**196 185 140**	**-2 630 389**	**193 554 752**	**134 236 320**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2019	2018
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 146 500	853 962
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818	778 818
Résultat reporté	2 338 227	1 696 006
Total capitaux propres après affectation	**12 806 859**	**10 772 100**
Passif		
Autres Passif financiers		
Provisions pour risques et charges	453 884	376 732
Provisions techniques brutes	167 339 466	114 681 812
Provision des contrats en Unité de compte	3 023 373	3 411 561
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 610 429	1 566 171
Autres dettes	2 910 440	2 414 961
Autres passifs	5 410 300	1 012 983
Total du passif	**180 747 893**	**123 464 220**
Total des capitaux propres et du passifs	**193 554 752**	**134 236 320**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000			7 000 000
Réserves Légales	438 451	242 538		680 989
Réserves Facultatives	213 511			213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314			443 314
Fonds Social	202 000	50 000		252 000
Résultats Reportés	1 696 006	642 221		2 338 227
Réserve spéciale pour réinvestissement	778 818	1 100 000		1 878 818
Résultats de l'exercice 2019	3 154 759	-2 034 759	-1 120 000	0
Total des Capitaux Propres	**13 926 859**	**0**	**-1 120 000**	**12 806 859**

2020R01609BCFA5